

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Métropole de Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la  
délibération **35**

Séance du 21 décembre 2023

Liste des délibérations publiée le 29 décembre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

**OBJET**

**9**

**Débat d'Orientations  
Budgétaires 2024  
et rapport sur l'égalité  
femmes-hommes**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, BARRIER, PONS (pouvoir à M. NOVENT à partir du rapport n° 7), FUSARI, FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, GUO, GILLET, MAMASSIAN, de PARDIEU,

Membres absents excusés : MM. JACOLIN (pouvoir à Mme MOUSSA), SCHMIDT (pouvoir à Mme MAMASSIAN).

Madame le maire explique que le Débat d'orientation budgétaire a lieu dans les délais prévus par le Code général des collectivités territoriales, avant l'examen du budget primitif et fait l'objet d'une délibération. Il est l'occasion d'apprécier la situation financière de la collectivité, de se projeter sur les années à venir, d'intégrer les contraintes socio-économiques et de fixer un cadre financier permettant le plein exercice des compétences communales ainsi que la mise en œuvre du projet de territoire.

Sommaire	
PARTIE 1: LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU BUDGET 2024.....	3
1. Les éléments de contexte économique.....	3
2. Contexte des finances publiques.....	5
PARTIE 2: LA RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE.....	12
1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	12
1.a. Les recettes réelles de fonctionnement.....	12
1.b. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	14
2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	17
2.a. Evolution des dépenses réelles d'investissement sur la période 2017-2023.....	17
2.b. Les investissements significatifs de l'année 2023 :.....	18
2.c. Le financement de l'investissement en 2023 – les recettes.....	20
2.d. Les résultats prévisionnels de fin d'exercice – estimations 2023 :.....	21
PARTIE 3: PERSPECTIVES, STRATÉGIE FINANCIÈRE ET ORIENTATIONS DU PLAN DE MANDAT.....	23
1. Les orientations du plan de mandat.....	23
2. Stratégie financière du plan du mandat.....	27
3. Les orientations du Budget 2024.....	28
3.a. Les dépenses de fonctionnement 2024.....	28
3.b. Les recettes de fonctionnement 2024.....	31
3.c. Les projets d'investissement 2024.....	34
3.d. Le financement des projets d'investissement 2024.....	35
4. La Programmation Pluriannuelle des Investissements 2024-2026.....	37
PARTIE 4: ANNEXE AU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES/ HOMMES.....	38

# LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU BUDGET 2024

## Les éléments de contexte économique

### Perspectives économiques :

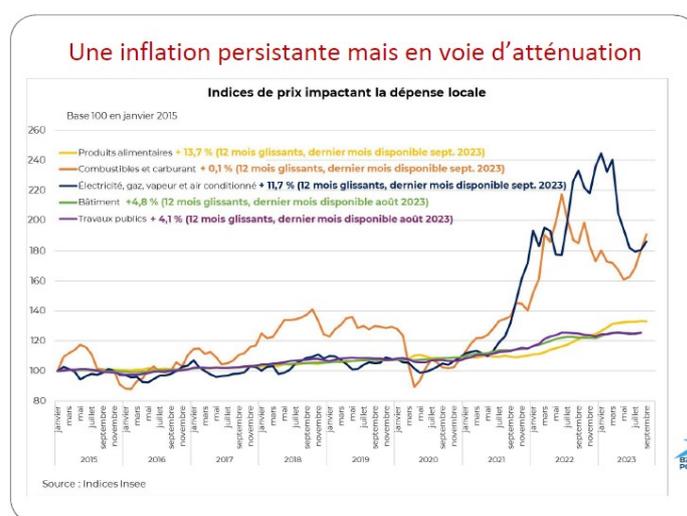
Les collectivités locales, comme tous les acteurs économiques, doivent prendre en compte, dans leurs stratégies financières, les tendances macro-économiques. La fin d'exercice 2023 est marquée par deux prémisses, celle d'une reprise de la croissance et celle d'une inflation, qui, bien que toujours forte, commence à fléchir. En dehors de ces premiers signaux qui seront ou non confirmés en 2024, les collectivités territoriales constatent une augmentation des dépenses d'actions sociales, la poursuite de la hausse des prix en matière énergétique, la croissance de la masse salariale en accompagnement de l'inflation, une dégradation des droits de mutation en raison de la fragilisation du marché de l'immobilier et un net ralentissement des revenus en provenance de la TVA. Ces différentes données, non exhaustives, et touchant différemment les collectivités, en fonction de leur taille et de leurs compétences, ont autant de conséquences sur l'autofinancement.

### Une année toujours marquée par des prix de l'énergie élevés :

La hausse des prix de l'énergie était le principal moteur de l'inflation dans de nombreux pays, avant même la guerre en Ukraine, celle-ci l'ayant intensifié et contraint l'Europe à rechercher des approvisionnements alternatifs en gaz. Les prix de gros continuent de baisser en raison de l'affaiblissement de la demande mondiale et du fait que les installations de stockage de gaz européennes sont presque remplies à pleine capacité. Les prix restent élevés par rapport aux normes historiques et la tendance baissière est modérée et récente comme l'illustre l'indice de prix de production (IPP) électricité gaz vapeur et air conditionné qui a connu une évolution de + 11,7 % sur les 12 mois glissant de septembre 2022 à septembre 2023.

### Une inflation durable touchant encore tous les achats :

Dans sa note de conjoncture des finances publiques locales, La Poste identifie les indices de prix ayant des impacts sur la dépense locale :



- La hausse des prix alimentaires est encore significative en 2023 (+ 13,7 % sur 12 mois glissant de septembre 2022 à septembre 2023) même si des signes de ralentissement sont visibles dans la plupart des pays

- Les indices des prix du bâtiment et des travaux publics sont en augmentation respectivement de +4,8 % sur 12 mois glissant entre août 2022 et août 2023 et + 4,1 % sur 12 mois glissant entre août 2022 et août 2023.

### La reprise et la confiance des marchés financiers à travers le monde :

Les bourses américaines sont encore poussées par la *tech* et le développement de l'Intelligence Artificielle. Les actions technologiques ont bondi de 25 % depuis le début de l'année 2023, représentant un gain de 1 500 milliards de dollars sur le marché boursier. L'évolution récente de l'indice de volatilité des marchés semble indiquer que les investisseurs sont plus confiants quant à la stabilisation de la situation macroéconomique mondiale.

### Conséquences sur les prévisions de croissance :

Ralentissement de la dynamique de croissance attendue :

Evolution de croissance du PIB en %	Rappel prévisions automne 2023	Prévisions clôture 2023 réactualisées	Prévisions 2024
<b>Économie mondiale</b>			
FMI	2,70 %	3,00 %	2,9 %
OCDE	2,2 %	3,00 %	2,7 %
<b>Zone € (BCE)</b>	0,90 %	0,70 %	1,00 %
<b>France</b>			
Banque de France/OFCE	Entre 0,80 % et – 0,50 %	0,8 %	1,2 %
Projet Loi Finances	1 %	1 %	1,4 %

La croissance de l'économie française serait limitée à 0,8 % en 2023 selon l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE) soit un peu moins que le 1 % prévu par le gouvernement. En 2024 elle rebondirait à 1,2 % mais le Projet de Loi de Finance 2024 affiche une évolution plus optimiste à +1,4 %. Si la croissance reste soutenue par la demande intérieure, elle est en revanche en déficit sur le commerce extérieur.

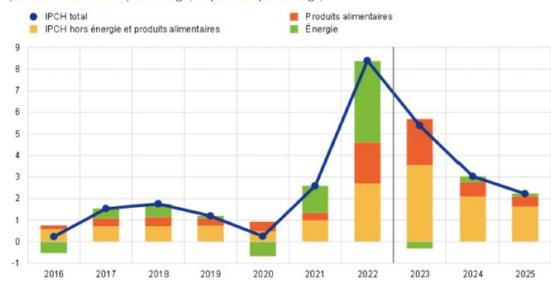
L'indice des prix à la consommation en France montre que l'inflation résiste encore en 2023 et s'inscrit de manière durable, une décélération étant vraiment attendue après 2024 :

- Dans le Projet de Loi de Finances 2024, l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est de + 4,9 % à l'été 2023 en raison du rebond des prix de l'énergie. Les prix de l'alimentation ralentissent, ainsi que, dans une moindre mesure, ceux des produits manufacturés et des services.
- Les taux d'inflation restent inédits en zone euro depuis les débuts de la monnaie unique, portés par la hausse des prix de l'alimentation, alcool, tabac et services. Des économies fortes comme l'Allemagne ou l'Italie connaissent des taux élevés (6,5 % et 6,3 %).

⇒ l'inflation, durable, pourrait revenir aux alentours de + 2,5 % à + 3 % en 2024. La baisse du pouvoir d'achat des ménages entre 2022 et 2024 est prévu par l'OFCE, la hausse des salaires nominaux n'étant pas suffisante pour compenser la hausse de l'indice des prix à la consommation. Les entreprises investissent, restockent et embauchent, mais les ménages réduisent leurs consommations et leurs investissements pour faire face à cette baisse de leur pouvoir d'achat.

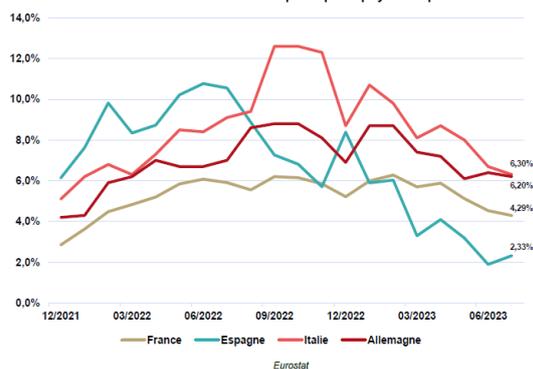
## Progression de l'IPC dans la zone euro – ventilation des principales composantes

(variations annuelles en pourcentage ; en points de pourcentage)



Note : La ligne verticale indique le début de l'horizon de projection.  
Source : BCE

## Evolution de l'inflation dans les principaux pays européens



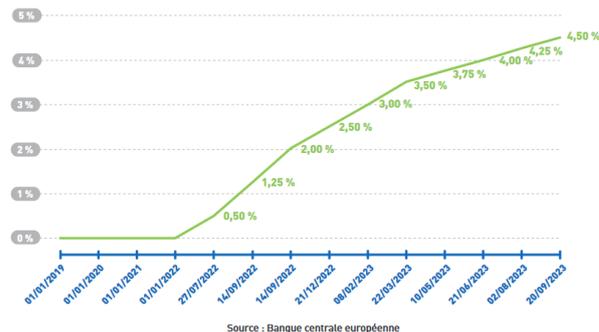
Source :

Eurostat

## Une politique monétaire restrictive pour lutter contre l'inflation :

La Banque Centrale Européenne a relevé considérablement, depuis 2022, ses taux directeurs, après une période de politique très expansionniste et de création monétaire. Cette volonté d'endiguer le phénomène inflationniste se traduit par un taux de dépôt<sup>1</sup> porté à 4 %, ce qui est un niveau jamais atteint depuis le lancement de la monnaie unique en 1999. Le taux de refinancement et le taux de facilité de prêt marginal<sup>2</sup> se situent respectivement à 4,50 % et 4,75 %.

### L'ÉVOLUTION DES TAUX DIRECTEURS DE LA BCE PÈSE SUR L'ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT (%)



Source : Banque centrale européenne

## Le marché du travail :

L'OFCE s'attend à une remontée du chômage qui devrait passer de 7,2 % actuellement à 7,9 % à la fin 2024.

## Contexte des finances publiques

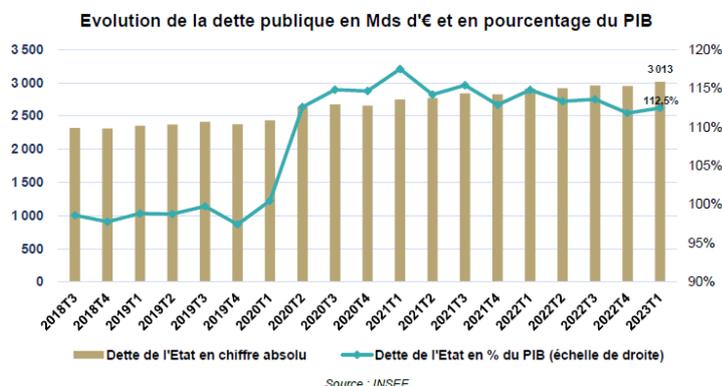
### Rappel des derniers éléments de contexte :

- 2018-2020 : contractualisation avec certaines collectivités sur une baisse des dépenses et de la dette locale
- 2018-2023 : suppression progressive et totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales
- 2020-2021 : crise sanitaire
- 2021 – 2023 : suppression d'impôts locaux de production (CVAE)
- 2023-2027 : nouvelle loi de programmation des finances publiques, instauration d'un objectif non contraignant d'évolution des dépenses.

### La trajectoire financière dans la loi de programmation des Finances Publiques 2023-2027 :

- 1 Taux de dépôt de la BCE : taux d'intérêt fixé par la BCE auquel sont rémunérés les dépôts que placent les banques et autres établissements financiers auprès de la BCE.
- 2 Taux de facilité du prêt marginal : taux d'intérêt que les banques commerciales paient lorsqu'elles empruntent de la liquidité auprès de la BCE.

La **dette publique**<sup>3</sup> à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, augmente de 63,4 Milliards d'€ et atteint un montant de 3 013 Milliards d'€, ce qui représente 112,5 % du PIB. Il s'agit principalement des dettes de l'État et des administrations de la sécurité sociale. Le critère de Maastricht quant à la dette publique ne devait pas dépasser 60 % du PIB.



Le **déficit public**<sup>4</sup> prévisionnel 2023 se chiffrerait à 4,9 % du PIB, ce qui correspond à 144,5 Milliards d'euros. Dans le projet de loi de finances pour 2024, le déficit de l'État se porte à 4,4 % du PIB, soit encore au-dessus du seuil fixé dans les critères de Maastricht (3 % du PIB).

Concernant la **trajectoire des concours financiers de l'État aux collectivités**, une augmentation est mentionnée à l'article 13 de la loi de programmation. L'enveloppe maximum des concours financiers de l'État aux collectivités augmenterait et serait revalorisée chaque année contrairement aux précédentes lois de programmation.

L'enveloppe maximum des concours financiers de l'État aux collectivités, à périmètre constant et par année, a été définie comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
FCTVA	6,70 Md€	7,10 Md€	7,63 Md€	7,88 Md€	7,79 Md€
Autres concours	46,15 Md€	46,88 Md€	47,32 Md€	47,78 Md€	48,26 Md€
<b>TOTAL sans mesures exceptionnelles</b>	<b>52,85 Md€</b>	<b>53,98 Md€</b>	<b>54,94 Md€</b>	<b>55,66 Md€</b>	<b>56,04 Md€</b>
Mesures exceptionnelles	2,11 Md€	411 M€	18 M€	5 M€	-
<b>TOTAL avec mesures exceptionnelles</b>	<b>53,95 Md€</b>	<b>54,39 Md€</b>	<b>54,96 Md€</b>	<b>55,67 Md€</b>	<b>56,04 Md€</b>

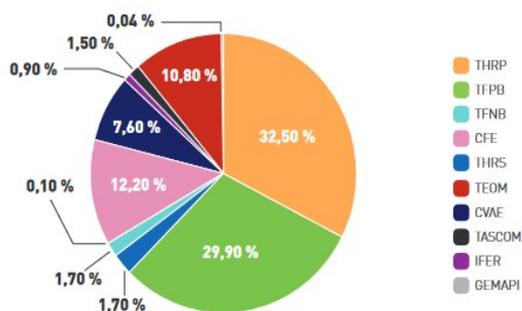
### La conjoncture 2023 des finances publiques locales :

Selon les notes de conjonctures de la Banque Postale ainsi que les communiqués de l'Association des Maires de France, les recettes de fonctionnement de l'ensemble des collectivités prévues pour la fin d'exercice 2023 sont toujours en croissance (+3,2%) mais de manière ralentie (+4,6 % entre 2022 et 2021). En effet, la revalorisation forfaitaire des bases fiscales de 7,1 % (hors locaux professionnels) en 2023 permet de conserver un niveau de recettes supérieur aux dépenses mais le produit fiscal reste en baisse depuis la suppression de la taxe d'habitation, dans le contexte d'un fort ralentissement des ventes immobilières et celui de la diminution de la TVA. Dans sa note de conjoncture de novembre dernier, l'Association des Maires de France souligne la baisse des produits d'impositions communaux qui serait passé de 60,7 Milliards en 2020 à 53,7 en 2023. Le panier fiscal repose désormais seulement sur la Taxe Foncière Bâtie.

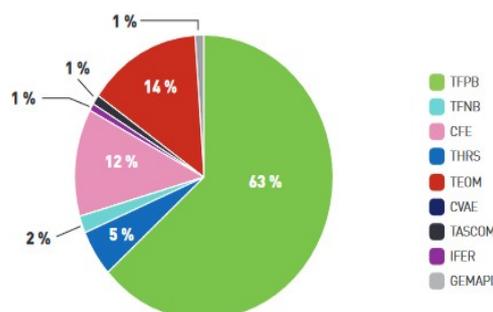
3 Dette publique de l'État : ensemble des engagements financiers contractés par l'État

4 Déficit public : différence négative entre les dépenses et les recettes du budget présenté en année civile

➔ EN 2017, 62 % DU PANIER FISCAL REPOSAIT SUR THRP ET SUR LA TFPB



➔ EN 2023, 63 % DU PANIER FISCAL REPOSE SUR LA SEULE TFPB



En matière de dépenses, les charges de fonctionnement augmentent (+ 5,8 % en 2023) en raison de l'inflation et en conséquence des mesures gouvernementales sur les salaires. Les dépenses à caractère général augmenteraient de plus de 7 % en 2023 (eau, chauffage, carburants, entretien, fournitures, alimentation, services extérieurs ...). Sans effet inflationniste, l'augmentation de ces charges aurait été de + 3,39 % (cf. graphique produit par l'AMF ci-dessous).

➔ ÉVOLUTION DES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (%)

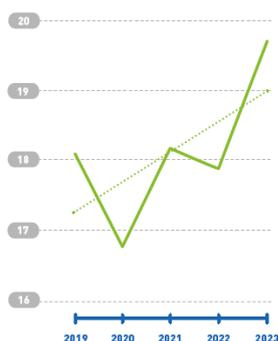


Concernant les charges de personnel, les augmentations successives du point d'indice ainsi que les revalorisations des traitements de certaines catégories d'emplois ont déjà induit une charge supplémentaire de + 0,250 Milliards d'euros pour le bloc communal sur les six mois de juillet à décembre 2023 (selon l'AMF). Pour les budgets 2024, l'essentiel de la hausse des dépenses de personnel sera due aux augmentations du point d'indice.

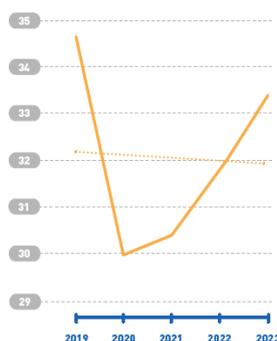
Les charges financières augmenteraient de plus de 20 % en 2023 pour le bloc communal en raison de la politique menée en matière de taux directeurs afin de contenir l'augmentation de l'inflation. Ces derniers ont été augmentés de 25 points de base fin juillet 2023 puis +0,25 points en septembre soit la dixième hausse dans le cadre de la politique de resserrement monétaire pour combattre l'inflation en zone euro. Les communes sont donc touchées à la fois sur leur offre de prêt, fixe ou variable, et à la fois dans la gestion de leur dette actuelle. La hausse du taux de Livret A s'ajoute à ses difficultés. La nouvelle valeur du taux de Livret A est à 3 % et a donc triplé en 3 ans.

Du fait du ralentissement de la hausse des recettes et de la poursuite de la hausse des dépenses de fonctionnement, l'épargne brute des collectivités va diminuer. La Poste projette fin septembre une réduction de 9 % pour l'ensemble des collectivités (projection à - 4 milliards en clôture 2023). Cependant pour le seul bloc communal, l'AMF prévoit une augmentation de l'épargne des communes (+10%) qui investissent mais de manière plus ralentie en 2023 du fait de l'inflation. Leurs investissements auraient évolué plus faiblement que la progression de leur épargne. En effet à la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières, s'ajoute la hausse du coût de la construction et des travaux publics. Le ralentissement des souscriptions à l'emprunt confirme également ces prévisions. La Poste identifie également une croissance toujours modérée de l'encours de dette des collectivités (+9,1 % en prévision de clôture 2023). Enfin, l'AMF note que la non éligibilité au FCTVA des dépenses d'aménagement de terrain aurait pesé sur les plans de financements communaux, expliquant davantage le ralentissement observé.

➔ HAUSSE DE L'ÉPARGNE DE DEPUIS 2019 (EUROS CONSTANTS)



➔ L'INVESTISSEMENT STAGNE DEPUIS 2019 (EUROS CONSTANTS)



## Les conséquences de la Loi de Finances 2023 sur le Budget Primitif 2024 de l'État et des collectivités :

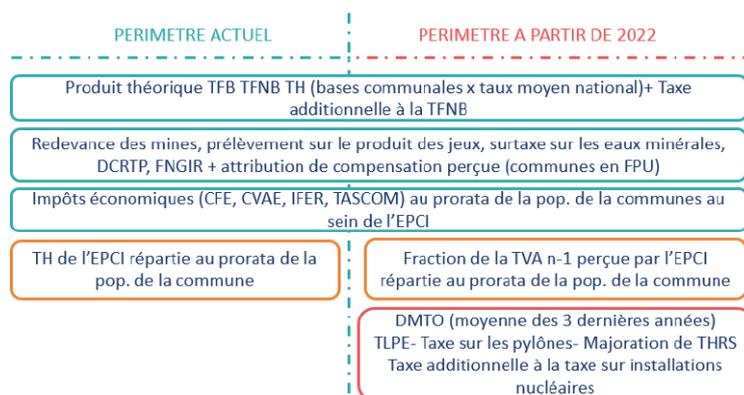
Le **filet de sécurité** au bénéfice des Collectivités continue d'être actif jusqu'à la clôture des budgets locaux. Les collectivités sont éligibles si elles cumulent une baisse de l'épargne brute supérieure à 15 % entre 2022 et 2023 et un potentiel financier par habitant inférieur à 2 fois la moyenne de leur strate. La dotation est égale pour chaque bénéficiaire à 50 % de la différence entre l'augmentation entre 2022 et 2023 des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité, chauffage et 50 % de l'augmentation des Recettes Réelles de Fonctionnement. La commune de Sainte Foy Les Lyon ne rentre pas dans ces critères.

De plus, dans son projet de loi de finance pour 2024 (article 52), le dispositif d'**amortisseur électricité** est prolongé, il s'agit de la prise en charge des dépassements tarifaires d'électricité pour les collectivités susceptibles de bénéficier du tarif réglementé et ayant souscrit d'autres contrats ; le versement est fait directement aux fournisseurs d'énergie qui appliqueront donc les tarifs plafonnés.

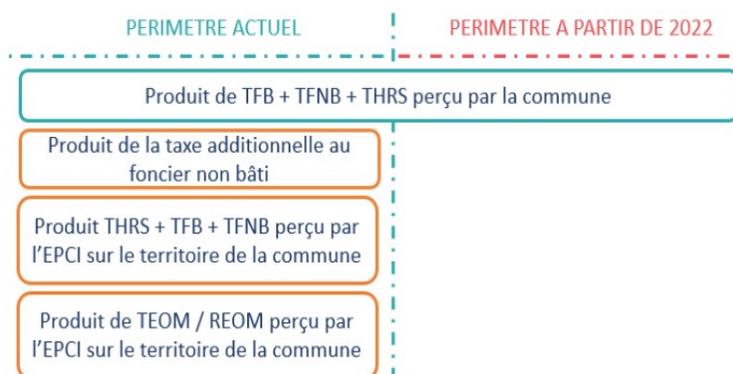
Depuis la suppression de la taxe d'habitation, le dispositif de **majoration de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires**, pour les zones d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants, a évolué. Depuis la loi de finance 2023 (article 73), a été élargi la définition des communes appartenant à des zones tendues sans forcément être dans une zone de + de 50 000 habitants. Le décret du 25 août 2023 a mis à jour cette liste qui passe de 1 140 communes à 3 693 (codifié dans le Code général des impôts article 1407 ter 1).

Enfin, il est rappelé la **réforme des indicateurs financiers** (initiée en 2022) qui concerne le potentiel fiscal, potentiel financier et effort fiscal, désormais calculés en intégrant de nouvelles ressources tels que le produit des droits de mutation. Ces indicateurs servent au calcul des dotations tels que la Dotation de Solidarité Urbaine, le Fonds de Péréquation Intercommunal, la Dotation Nationale de Péréquation par exemple.

- **Potentiel fiscal** : indicateur de richesse fiscale qui correspond à la somme que produiront les taxes directes de la collectivité si l'on appliquait aux bases le taux moyen national d'imposition. Il mesure la capacité qu'à la collectivité à lever des produits fiscaux sur son territoire.



- **Effort fiscal** : permet de mesurer la pression fiscale exercée sur le territoire de la collectivité, constitué du rapport entre les produits fiscaux levés et le potentiel fiscal.



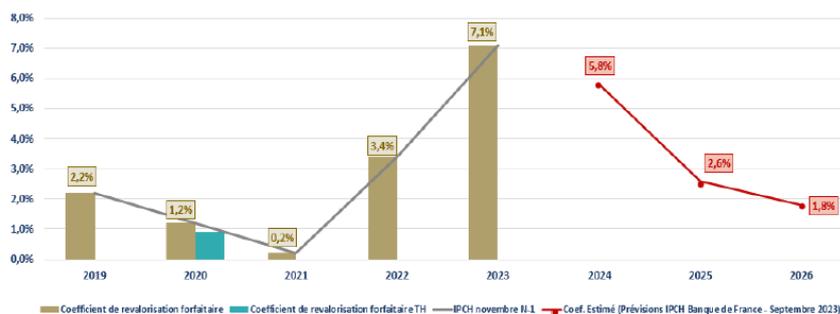
### Les mesures du Projet de Loi de Finances 2024 qui impactent particulièrement les communes :

Concernant la **Dotation Globale de Fonctionnement** : l'article 56 du PLF 2024 intègre l'augmentation des prélèvements sur recettes au profit de la Dotation Globale de Fonctionnement. Cette enveloppe augmente de + 220 Millions pour se chiffrer à 27 151 362 549€ en 2024 pour financer la hausse de la péréquation verticale (Dotation de Solidarité Rurale et Urbaine) et augmenter la Dotation d'Intercommunalité des EPCI. Les principes de calculs de la Dotation Nationale de Péréquation ne changent pas mais il est introduit une garantie de sortie pour la partie majoration de la DNP. De plus pour 2024 le gouvernement reconduit la suspension de l'application de l'écrêtement c'est à dire que seule la variation de la population aura un effet sur le montant de DGF pour 2024.

L'enveloppe du **FPIC** est maintenue à 1 Milliard d'€. Des variations sont toutefois à prévoir dans le cadre de la péréquation. La commune, qui est contributrice, projette un versement de +5 % soit 266 000 €.

### Concernant particulièrement la fiscalité 2024 :

L'article 1518 bis du Code Général des Impôts précise qu'à compter de 2018 les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée et non plus prévisionnelle. Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 sachant qu'en cas de déflation aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1%). La Banque de France projette un IPCH de + 5,8 % pour 2024.



Des compensations liées à la réduction de 50 % des bases de taxe foncière des locaux industriels seront revalorisés à 5 % en 2024 sur les crédits alloués à cette compensation.

Pour rappel, la **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** est supprimée progressivement sur 4 ans (article 8 du PLF 2024), elle est désormais perçue au profit de l'État avec l'institution d'une garantie de recette de la fraction de TVA au niveau de celle perçue en 2023 (soit la TVA historique des régions). En référence à la nouvelle carte des zones tendues, l'article 25 du PLF 2024 institue une compensation pour perte de taxe logement vacant dans les communes situées en zone tendue. Le montant de cette compensation sera égal aux recettes perçues en 2023 de cette même taxe.

Le PLF 2024 intègre également de nouvelles dispositions d'**exonération de taxes foncières suite à des travaux de rénovation** lourde pour adapter les logements au changement climatique. Une exonération de 15 ans, pouvant être portée à 25 ans, pourra être sollicitée par les redevables si le logement est âgé d'au moins 40 ans ; classé F ou G avant travaux et A ou B après travaux. Des exonérations plus courtes (3 ans) peuvent être sollicités par les redevables en cas de rénovation énergétique pour des logements de plus de 10 ans. Enfin, sont exonérés pendant 5 ans les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale. Ces exonérations ne sont pas compensées par l'État. Les collectivités peuvent réduire le pourcentage d'exonération sur délibération.

Les montants de la **Dotations de Soutien à l'Investissement Local** sont reconduits au même niveau qu'en 2023 avec un fléchage prioritaire de cette dotation sur les investissements de la transition écologique (570 Millions DSIL Classique + 111 millions DSIL exceptionnelle). Le Fonds Vert est augmenté à une enveloppe de 2,5 Milliards d'€ dans le PLF 2024 (contre 1,5 Milliards en 2023).

# LA RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Les recettes réelles de fonctionnement

Depuis 5 ans<sup>5</sup> les recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont stables et positives (+ 1,12 % en moyenne sur la période) avec, pourtant, la baisse des dotations de l'État et la politique de zéro augmentation des taux d'imposition. Les variations notables entre les différentes années sont, outre la baisse des dotations de l'État, l'évolution des bases fiscales selon les lois de finance et la fréquentation des services publics qui a été marquée par la période de pandémie et, en 2023, par les travaux estivaux du Kubdo.

Recettes de fonctionnement – Comptes Administratifs	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023* Prévisionnel
013 – Atténuation de charges	31 795 €	70 620 €	116 997 €	48 928 €	59 000 €
70 – Produits des services, des domaines et ventes divers	1 839 177 €	1 236 562 €	1 457 126 €	1 749 673 €	1 583 607 €
73 – Impôts et taxes	17 150 026 €	17 368 603 €	18 503 143 €	19 224 151 €	19 525 753 €
Dont fiscalité directe 73111	14 381 247 €	14 623 410 €	15 374 130 €	16 204 253 €	17 200 000 €
74 – Dotations et participations	2 473 957 €	2 417 167 €	1 960 978 €	2 000 708 €	1 725 481 €
75 – Autres produits de gestion courante	54 115 €	34 641 €	41 001 €	56 234 €	90 329 €
Autres recettes de gestion (chap 013-70-75)	1 925 087 €	1 341 823 €	1 615 124 €	1 854 836 €	1 732 936 €
<b>Total - Recettes de gestion</b>	<b>21 549 070 €</b>	<b>21 127 593 €</b>	<b>22 079 245 €</b>	<b>23 079 695 €</b>	<b>22 984 170 €</b>
77 – Produits exceptionnels	37 258 €	385 718 €	412 126 €	51 270 €	487 091 €
Info cessions – 775 ou 7015	5 000 €	156 000 €	377 124 €	14 700 €	485 379 €
<b>Total – Autres recettes réelles</b>	<b>37 258 €</b>	<b>385 718 €</b>	<b>412 126 €</b>	<b>51 270 €</b>	<b>487 091 €</b>
<b>TOTAL RRF</b>	<b>21 586 328 €</b>	<b>21 513 311 €</b>	<b>22 491 371 €</b>	<b>23 130 965 €</b>	<b>23 471 261 €</b>
042 – ordre entre sections	102 195 €	70 969 €	101 603 €	107 093 €	109 157 €
002 – résultat de fonctionnement reporté	0 €	1 500 000 €	0 €	796 454 €	3 720 363 €
<b>Total - Recettes d'ordre</b>	<b>102 195 €</b>	<b>1 570 969 €</b>	<b>101 603 €</b>	<b>903 547 €</b>	<b>3 829 520 €</b>
<b>TOTAL RF</b>	<b>21 688 523 €</b>	<b>23 084 280 €</b>	<b>22 592 973 €</b>	<b>24 034 511 €</b>	<b>27 300 781 €</b>
<b>TOTAL RRF hors Cession</b>	<b>21 581 328 €</b>	<b>21 357 311 €</b>	<b>22 114 246 €</b>	<b>23 116 265 €</b>	<b>22 985 882 €</b>

Recettes de fonctionnement	Ev 2018-2019	Ev 2019-2020	Ev 2020-2021	Ev 2021-2022	Ev 2022-2023	Moyenne des évolutions
70 – Produits des services, des domaines et ventes divers	2,58 %	-32,77 %	17,84 %	20,08 %	-9,49 %	-0,35 %
73 – Impôts et taxes	4,76 %	1,27 %	6,53 %	3,90 %	1,57 %	3,61 %
Dont fiscalité directe 73111	2,46 %	1,68 %	5,13 %	5,40 %	6,14 %	4,16 %
74 – Dotations et participations	-5,49 %	-2,30 %	-18,87 %	2,03 %	-13,76 %	-7,68 %
Autres recettes de gestion (chap 013-70-75)	-96,78 %	22,52 %	50,10 %	-33,44 %	42,00 %	-3,12 %
<b>Total - Recettes de gestion</b>	<b>-0,49 %</b>	<b>-1,96 %</b>	<b>4,50 %</b>	<b>4,53 %</b>	<b>-0,41 %</b>	<b>1,24 %</b>
<b>Total – Autres recettes réelles</b>	<b>-83,16 %</b>	<b>935,26 %</b>	<b>6,85 %</b>	<b>-87,56 %</b>	<b>850,06 %</b>	<b>324,29 %</b>
<b>TOTAL RRF</b>	<b>-1,33 %</b>	<b>-0,34 %</b>	<b>4,55 %</b>	<b>2,84 %</b>	<b>1,47 %</b>	<b>1,44 %</b>
<b>TOTAL RRF hors Cession</b>	<b>-0,88 %</b>	<b>-1,04 %</b>	<b>3,54 %</b>	<b>4,53 %</b>	<b>-0,56 %</b>	<b>1,12 %</b>

Pourcentage sur recettes réelles de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023*
70 – Produits des services, des domaines et ventes divers	8,52 %	5,75 %	6,48 %	7,56 %	6,94 %
<b>73 – Impôts et taxes</b>	<b>79,45 %</b>	<b>80,73 %</b>	<b>82,27 %</b>	<b>83,11 %</b>	<b>83,10 %</b>
74 – Dotations et participations	11,46 %	11,24 %	8,72 %	8,65 %	7,26 %
Autres recettes de gestion (chap 013-70-75)	8,92 %	6,24 %	7,18 %	8,02 %	7,57 %
77 – Produits exceptionnels	0,17 %	1,79 %	1,83 %	0,22 %	2,07 %

### En détail :

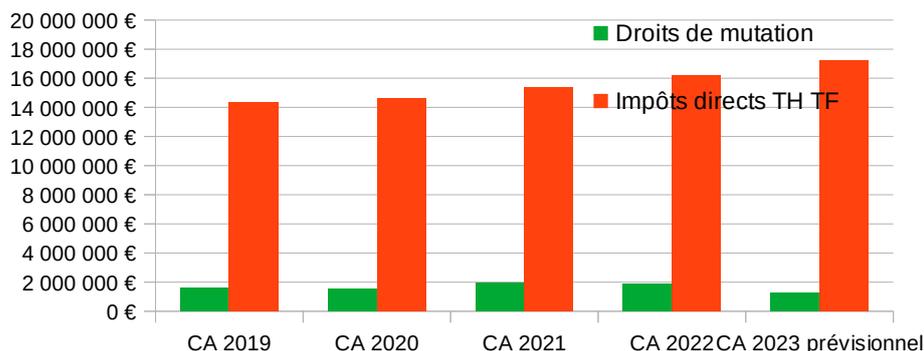
Au sein des Recettes Réelles de Fonctionnement, la part des dotations et participations de l'État chute de 11,5 % à un peu plus de 7 %, entraînant une augmentation de la part de la fiscalité directe de 79,5 % à plus de 83 %.

L'évolution des **recettes fiscales (chapitre 73)** sur 5 ans est en moyenne de +3,61% (et 4,16 % pour les strictes recettes de la fiscalité directe). Contrairement à nombre de collectivités, il n'y a aucune augmentation des taux d'imposition pour les ménages mais seulement une dynamique des bases. En 2023 l'augmentation représente + 6,14 % pour la fiscalité directe, la loi de finances ayant confirmé l'indexation des bases fiscales sur l'inflation.

<sup>5</sup> avec intégration des recettes prévisionnelles 2023 et les cessions

## Evolution des recettes fiscales les plus importantes

Fiscalité directe et droits de mutations - Comptes administratifs



- Concernant les **dotations inscrites au chapitre 74**, la moyenne de l'évolution depuis 5 ans est à -7,68 %. Il s'agit principalement de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement et des autres concours financiers de l'État :

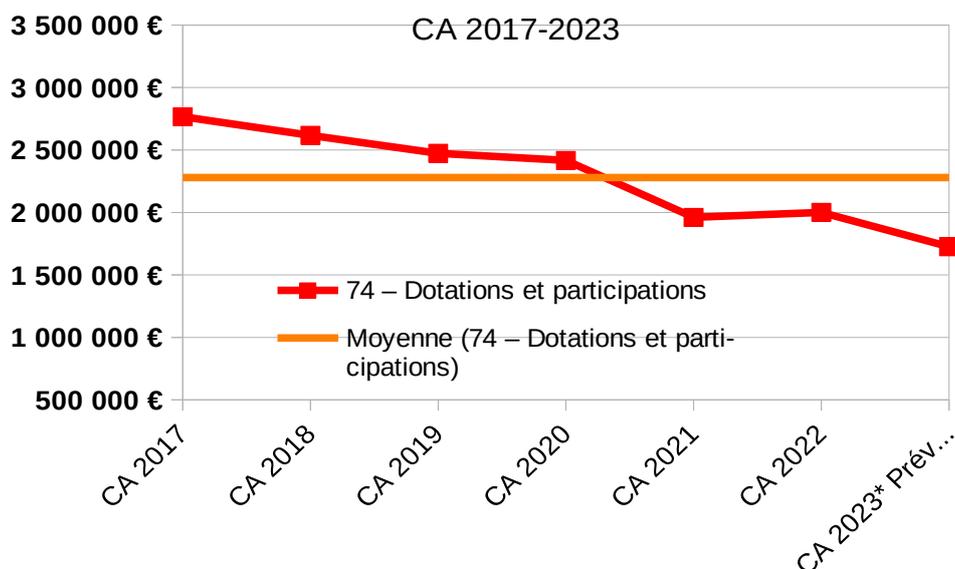
- Entre 2022 et 2023, la commune enregistre une perte de recettes de -77 746 €, il s'agit de la perte définitive de la Dotation Nationale de Péréquation (- 65 828 €) et de la réduction de la DGF pour - 11 918€.
- Le FCTVA pour sa part dédiée aux dépenses de fonctionnement est en baisse de -11 303€
- Pas de dotation pour l'organisation des élections (année sans élections : - 9 718€)

- Les recettes issues de la **tarification du service public** et autres redevances ont connu deux baisses conjoncturelles, l'une avec la pandémie de covid et la fermeture de beaucoup d'établissements, l'autre avec les travaux estivaux du Kubdo.

## Evolution des Comptes Administratifs - Chap 70 redevances du service public

2 000 000 00 €

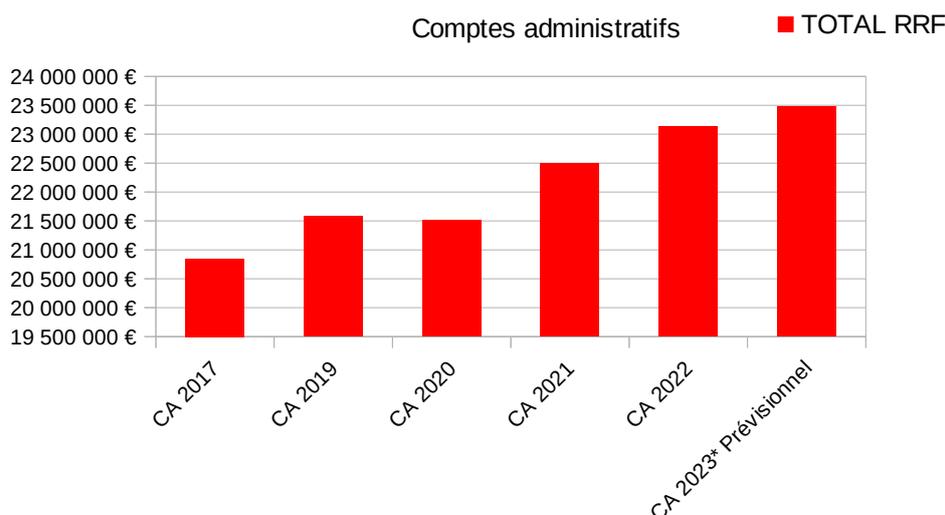
### Evolution des dotations et participations (chap 74)



Globalement, les recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles pour la clôture 2023 se chiffrent 23 471 261 € soit + 340 296 €. L'augmentation est également le résultat de l'intégration des cessions et des remboursements d'assurances suite à sinistres:

- vente effective de l'appartement légué à la commune par Mme Aniskoff
- remboursements des véhicules volés

## Recettes Réelles de Fonctionnement



## Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2019-2023 sont maîtrisées (1,17 % en moyenne sur 5 ans). La trajectoire singulière de baisse des dépenses s'est heurtée au choc inflationniste affectant notamment le chapitre 011. Les charges de personnel, sont stables (+0,5 %).

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel *
011 – Charges à caractère général	3 563 178 €	3 419 204 €	3 677 325 €	4 044 815 €	4 310 835 €
012 – Charges de personnel	9 231 444 €	9 170 962 €	9 212 545 €	9 793 327 €	9 830 000 €
014 – Atténuation de produits	2 671 611 €	2 598 151 €	2 792 846 €	2 481 460 €	2 911 523 €
65 – Autres charges de gestion courante	2 706 617 €	2 841 784 €	2 925 255 €	2 982 507 €	3 005 000 €
<b>Total - dépenses de gestion</b>	<b>18 172 851 €</b>	<b>18 030 102 €</b>	<b>18 607 972 €</b>	<b>19 302 109 €</b>	<b>20 057 358 €</b>
Total - autres dépenses réelles	163 293 €	186 759 €	220 191 €	156 300 €	217 412 €
<b>TOTAL DRF</b>	<b>18 336 144 €</b>	<b>18 216 862 €</b>	<b>18 828 163 €</b>	<b>19 458 409 €</b>	<b>20 274 770 €</b>

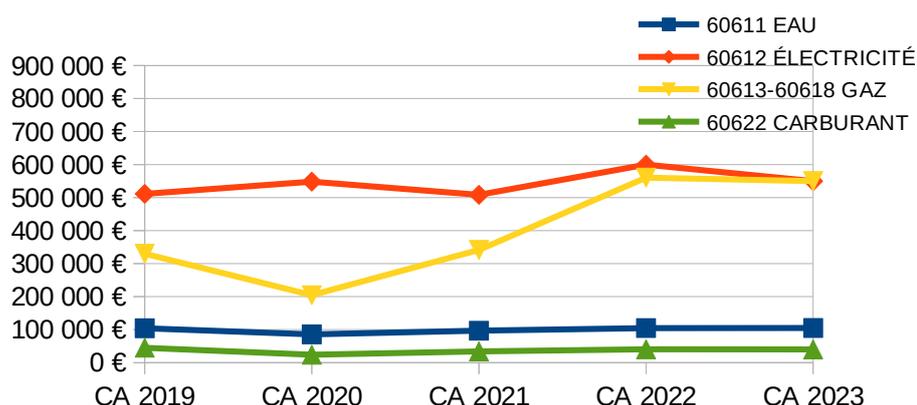
Dépenses de fonctionnement	Ev 2018-2019	Ev 2019-2020	Ev 2020-2021	Ev 2021-2022	Ev 2022-2023	Moyenne des évolutions
011 – Charges à caractère général	-7,51 %	-4,04 %	7,55 %	9,99 %	6,58 %	2,64 %
012 – Charges de personnel	0,59 %	-0,66 %	0,45 %	6,30 %	0,37 %	0,50 %
014 – Atténuation de produits	1,21 %	-2,75 %	7,49 %	-11,15 %	17,33 %	2,62 %
65 – Autres charges de gestion courante	-0,78 %	4,99 %	2,94 %	1,96 %	0,75 %	0,47 %
<b>Total - dépenses de gestion</b>	<b>-1,22 %</b>	<b>-0,79 %</b>	<b>3,21 %</b>	<b>3,73 %</b>	<b>3,91 %</b>	<b>1,14 %</b>
<b>TOTAL DRF</b>	<b>-1,65 %</b>	<b>-0,65 %</b>	<b>3,36 %</b>	<b>3,35 %</b>	<b>4,20 %</b>	<b>1,17 %</b>

Pourcentage sur dépenses réelles de fonctionnement	CA 2017	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023*
011 – Charges à caractère général	19,69 %	19,43 %	18,77 %	19,53 %	20,79 %	21,26 %
012 – Charges de personnel	50,49 %	50,35 %	50,34 %	48,93 %	50,33 %	48,48 %
014 – Atténuation de produits	13,46 %	14,57 %	14,26 %	14,83 %	12,75 %	14,36 %
65 – Autres charges de gestion courante	15,50 %	14,76 %	15,60 %	15,54 %	15,33 %	14,82 %
<b>Total - dépenses de gestion</b>	<b>99,14 %</b>	<b>99,11 %</b>	<b>98,97 %</b>	<b>98,83 %</b>	<b>99,20 %</b>	<b>98,93 %</b>

### En détail pour l'année 2023 :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) augmenteraient de +6,58 % (+ 266 000 €) selon les estimations de clôture 2023, par rapport au Compte Administratif 2022. Les dépenses énergétiques ont été contenues en raison des résultats substantiels du plan de sobriété sur les consommations.

## Evolutions dépenses réelles comptabilisées aux CA



Natures comptables	Dépenses énergie	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution 2023 2022	en %
60611	EAU	104 280 €	85 515 €	96 849 €	104 685 €	105 000 €	315 €	0,30 %
60612	ÉLECTRICITÉ	511 223 €	548 013 €	508 368 €	599 948 €	550 000 €	-49 948 €	-8,33 %
60613-60618	GAZ	329 717 €	204 225 €	341 606 €	560 293 €	550 000 €	-10 293 €	-1,84 %
60622	CARBURANT	45 048 €	24 183 €	33 933 €	40 637 €	40 000 €	-637 €	-1,57 %
	Total divers énergies	990 267 €	861 936 €	980 756 €	1 305 563 €	1 245 000 €	-60 563 €	-4,64 %

Les augmentations des charges à caractère général proviennent principalement du contexte inflationniste. D'autres éléments sont également à prendre en compte :

- La restauration collective est en augmentation de + 57 000 € (dépenses prévues à 400 000 € sur le CA prévisionnel 2023). Outre l'inflation, le nouveau marché public prévoit des prestations très qualitatives, notamment : 50 % de produits durables, ce taux augmentant chaque année pour atteindre 65 % en 2025-2026, parmi les produits durables, 20 % de produits bio au démarrage du marché avec une augmentation annuelle permettant d'atteindre 40 % en 2025-2026, 100 % de poissons issus de la pêche durable, 100 % des légumes issus de circuits courts avec plus de 50 % des légumes qui sont issus de l'agriculture biologique
- Les prestations de maintenance sont en augmentation de près de + 90 000 € par rapport à 2022 (au total 752 000 €). Cette augmentation, au-delà de l'augmentation des prix des prestations, est principalement liée à la volonté de performance énergétique (l'éclairage public représente à lui seul +70 000 € entre 2022 et 2023) permettant la baisse des consommations.
- La montée en puissance du Trail de l'Aqueduc se traduit en dépenses (+ 17 000 €) comme en recettes.
- Les dépenses informatiques sont en augmentation de + 20 000 € du fait des projets numériques 2023, de leurs prix en hausse, et de la souscription de nouveaux contrats de télécommunication.
- Les dépenses de formations du personnel, facteurs essentiels en matière d'employabilité et de qualité de vie au travail, sont en augmentation de + 21 540 €
- les dernières augmentations proviennent de l'activité du service espaces verts + 63 000 € sur les entretiens de terrains, de biens et les réparations de matériels et + 15 000 € concernant les travaux en régie qui n'étaient pas fléchés en espaces verts.

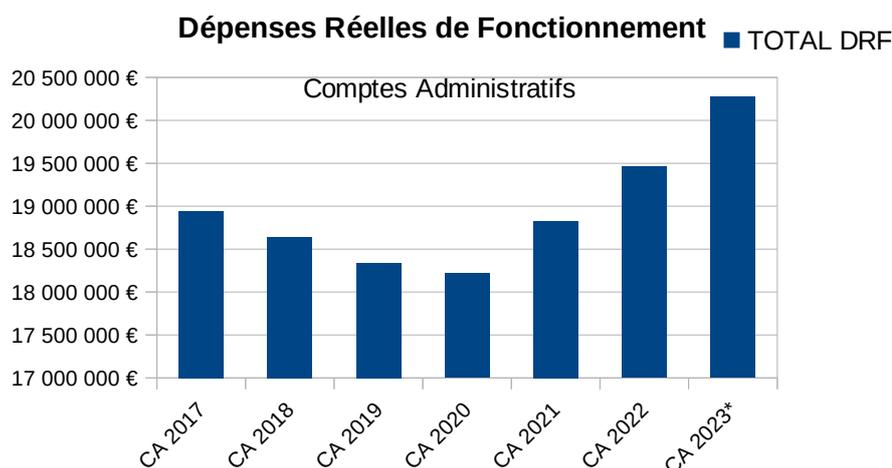
- **les charges de personnel (chapitre 012)** sont stables (0,37 % entre 2023 et 2022) en intégrant les mesures gouvernementales sur les salaires. Ces évolutions traduisent une nouvelle fois la bonne gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et la mise en place de dispositifs d'accompagnement des agents et de reconversion par le service ressources humaines. La part de mobilité qui, dans l'évolution du marché du travail, est un fait devenu structurant, génère aussi des dépenses non réalisées en raison des délais nécessaires pour pouvoir un poste, qui peuvent être aggravés par les difficultés de recrutement dans certains secteurs d'activité.

- **Les atténuations de charges (chapitre 014)** sont en hausse de +424 000€ par rapport à 2022 (notification 2023 : 663 912€). En effet, en 2022, le prélèvement SRU était moins élevé en raison de la cession au bailleur IRA du square situé avenue Foch (notification 2022 : 240 621€).

- **Les charges de la dette (chapitre 66)** ont augmenté du fait du contexte de la remontée des taux et notamment celui du Livret A qui a triplé (+ 82 626 €)

- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)** sont stables sur la période, constituées principalement des subventions versées aux partenaires dont l'enveloppe ne varie pas.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles 2023 se chiffrent **20 224 770 € soit + 766 361 €.**



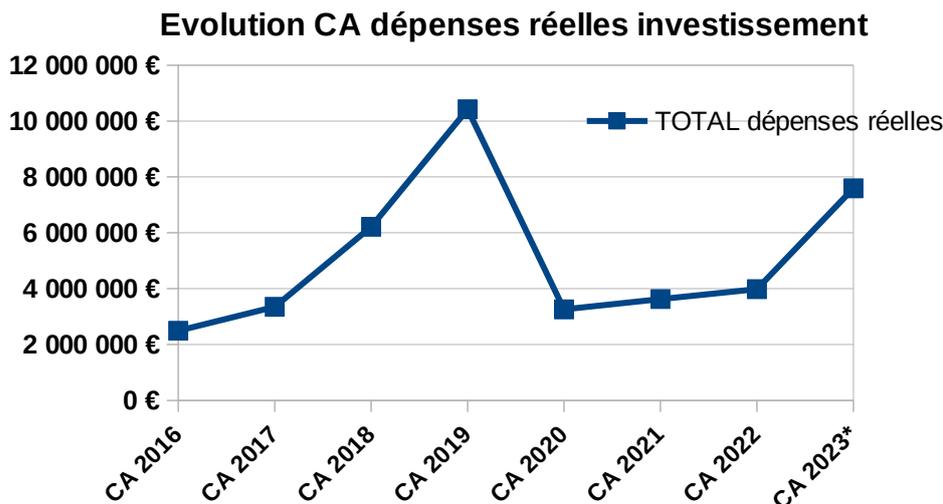
La trajectoire exceptionnelle de baisse des dépenses de fonctionnement s'est heurtée au nouveau cycle économique inflationniste.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### Evolution des dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement fluctuent en fonction de l'avancée du plan de mandat et des projets structurants qu'il porte. L'année 2023 se marque par une accélération des projets. Les dépenses réelles prévisionnelles 2023 se chiffrent à **7 592 474 €**, en attente de clôture et de comptabilisation des Restes à Réaliser (qui seront pris en compte dans l'affectation prévisionnelle des résultats).

<b>EVOLUTION DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT CA 2019 – 2023 (prévisionnel ET en attente de répartition des RAR)</b>					
Dépenses d'investissement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023*
Chap 204 – Subventions versées	608 176 €	59 725 €	16 730 €	69 955 €	350 000 €
Opérations d'équipement et ACP	9 509 136 €	2 563 805 €	2 953 170 €	3 228 452 €	6 508 043 €
Chap 16 et 26 – Emprunt / dépenses financières	262 829 €	584 872 €	586 235 €	591 593 €	598 782 €
Chapitre 45 OCT	39 871 €	50 730 €	70 814 €	93 291 €	135 649 €
<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>10 420 012 €</b>	<b>3 259 132 €</b>	<b>3 626 949 €</b>	<b>3 983 291 €</b>	<b>7 592 474 €</b>



### Les investissements significatifs de l'année 2023 :

En plus du plan d'entretien courant du patrimoine, la commune a réalisé des investissements significatifs dans le cadre du plan de mandat et de la Projection Pluriannuelle des Investissements.

- en matière de **subventions à verser** (chapitre 204) :

- 330 000€ de dépenses sont projetées au CA 2023 pour les subventions aux bailleurs sociaux
- 20 000 € de subventions aux particuliers pour l'acquisition de vélos électriques.

- **sécurité** : l'extension de la vidéo protection représente 195 000 € en 2023, dans la continuité des investissements portés depuis le début du mandat pour améliorer le maillage du territoire. Les restes à réaliser des installations de caméras de l'année 2022 sur l'exercice 2023 se sont élevés à 175 000 €

- **aménagement du territoire** :

- les travaux de l'opération paysagère sur le Clos Cardinal ont été lancés au dernier trimestre 2023 pour un montant total de 720 000€
- Au titre du projet de territoire, les restes à réaliser de 2022 et les dépenses 2023 des opérations de végétalisation et de désimperméabilisation de la cour d'école du groupe scolaire La Plaine ainsi que l'espace public derrière le monument aux morts, ont représenté 70 268€. D'autres opérations ont été mises en œuvre cette année pour 534 265 € : la végétalisation du cimetière, celle de la cour du groupe scolaire du Centre (élémentaire) et le réaménagement de la place Laurent Paul.

- **performance énergétique** : afin de préparer le plan écoles, consistant à la rénovation des bâtiments scolaires, ont été lancés en 2023 : une maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de la performance énergétique et de l'accessibilité de l'école Paul Fabre (54 138€), des études et des travaux pour les changements des huisseries de l'école maternelle Grange Bruyère (312 500€), une étude spécifique pour l'Isolation Thermique par l'Extérieur (15 000 €).

- **l'inclusion et l'accessibilité** : 230 000€ sont dépensés en 2023 pour des travaux et des études d'accessibilité qui concernent un grand nombre de sites tels que le local jeune ; la maison nature,

la bibliothèque de la gravière, le CLSH, le gymnase Sainte barbe, les groupes scolaires Gravière, Centre, P Fabre et Châtelain ; les ascenseurs de la crèche colin coline etc.

- **nouveaux équipements** : les études et la programmation du pôle public se sont poursuivies en 2023 (98 500 € de restes à réaliser issus des engagements 2022 et 63 000 € en 2023) ; cette phase de programmation s'est soldée par le lancement d'un projet sportif avec un concours d'architecte pour la gymnastique, les arts martiaux et les associations et d'un projet culturel autour de la lecture publique, la musique, la danse, le théâtre permettant un lancement de concours au premier semestre 2024.

- Les dépenses significatives, en **programmation annuelle**, sont, notamment :

- pratique sportive : aménagement et création d'un parcours running et de marche permanent pour 21 480€ en 2023, qui sera suivi d'installations de signalétique en 2024 ; rénovation des vestiaires du stade du Plan du Loup (43 000€) ; Volet de ventilation du court couvert des tennis (21 000€) ; remplacement des éclairages de la halle sportive du gymnase Barlet (47 000€)
- véhicules pour 261 000€
- des projets informatiques à destination des services pour 170 000€ et pour 15 000€ à destination spécifique des écoles (classes mobiles et tableaux interactifs)
- le projet Nature pour 135 649 €

- Quant au suivi des opérations gérées en **APCP** :

- Les travaux de la piscine du Kubdo ont été effectués à l'été 2023 pour 267 970€
- Le Plan Lumière a démarré, la première phase des travaux lancée en 2023 se chiffre à 266 369€
- Le diagnostic de rénovation intérieure de l'Église du centre a été produit, ainsi que des travaux préalables de mise en sécurité pour 73 310€
- La fin des paiements de la mise en sécurité et rénovation des arches de l'Aqueduc Romain du Gier a été effectué pour 39 294€
- La fin des engagements pour l'Hôtel de Ville pour 39 320 €

- enfin la Commune dépense 600 000 € pour le remboursement du capital de la dette.

### **Le financement de l'investissement en 2023 – les recettes**

C'est principalement l'**autofinancement** qui assure le financement de l'investissement sur l'année écoulée avec : 2 862 766€ d'excédents cumulés en investissement et 3 213 648€ de virement provenant de la section de fonctionnement, issu du résultat de fonctionnement 2022. De plus la dotation aux amortissements est estimée à 950 000€ le temps des dernières opérations de clôture sachant que la proratisation est effectuée pour la première fois en 2023 du fait de la M57.

Le **FCTVA** représente 392 000€ de recettes d'investissement, soit une nouvelle perte par rapport à l'exercice ultérieur (-12 138€ soit – 3%) dû aux opérations 2022 et aux réformes sur l'éligibilité (exemple : aménagements de terrain non pris en compte en 2023).

**La taxe d'aménagement** représente 49 668 € en 2023.

Les **subventions** obtenues en 2022 dont le versement a été fait en 2023 ainsi que les subventions obtenues en 2023 engagées dont le versement est en attente sont :

- Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et Région Auvergne Rhône Alpes pour le soutien à la Vidéo protection : respectivement 32 468€ et 50 000€. De plus le FIPDR a soutenu des acquisitions d'équipements pour la police municipale à hauteur de 400€.
- Caisse d'Allocation Familiale pour les travaux réalisés dans les EAJE : 48 793€
- Métropole de Lyon pour les acquisitions du Conservatoire de Musique et de Danse : 4 290€
- Bonus écologique sur un véhicule : 4000€
- DSIL obtenue pour le Plan lumière : 360 000€
- Région Auvergne Rhône-Alpes pour le court de tennis couvert (RAR 2021 - 104 280€)
- DRAC et DSIL pour la rénovation des arches de l'Aqueduc (RAR 2022 - 281 213€)
- Région Auvergne Rhône-Alpes pour la construction de nouveaux jeux inclusifs : 15 000€

**Les recettes du Projet Nature** (opération pour compte de tiers) se fixent à 87 700 €

**L'emprunt** est de 140 000 € de crédits. Il s'agit du montant du premier versement de l'avance remboursable intracting (emprunt à 0 %), prêt conclu avec la banque des territoires pour le financement du plan lumière (sur un montant total de 2,300 000 €).

### **Les résultats prévisionnels de fin d'exercice – estimations 2023 :**

En attente de consolidation de la fin d'exercice, les résultats prévisionnels en fonctionnement et en investissement sont :

- **L'excédent de fonctionnement** estimé ce jour à 2 912 363 €

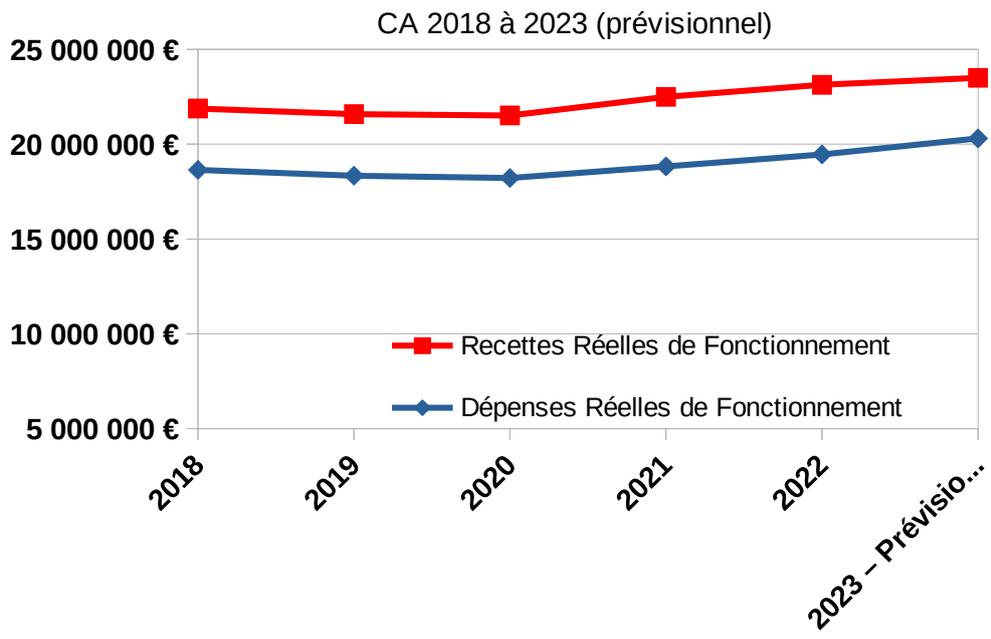
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>2023</b>
Total Recettes prévues en exécution sur 2023	27 300 781 €
Total Dépenses prévues en exécution sur 2023	24 388 418 €
Excédent prévisionnel de fonctionnement 2023	<b>2 912 363 €</b>

- **L'excédent d'investissement** estimé ce jour à 893 752€

<b>Section d'investissement</b>	<b>2023</b>
Total Recettes prévues en exécution sur 2023	8 596 226 €
Total Dépenses prévues en exécution sur 2023	7 702 474 €
Excédent prévisionnel d'investissement 2023	<b>893 752 €</b>

- **Les indicateurs de gestion 2023** sont les suivants :
  - le **ratio de désendettement** de la commune calculé en divisant le montant de la dette au 31/12 par le montant de l'épargne brute de la collectivité afin de déterminer le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour le résorber complètement est de **2,56 années** fin 2023.
  - le **taux d'épargne brute** correspond au ratio entre l'épargne brute divisée par les recettes réelles de fonctionnement : il sera au moins à **12,14 %**

## Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement



# PERSPECTIVES, STRATÉGIE FINANCIÈRE ET ORIENTATIONS DU PLAN DE MANDAT

## Les orientations du plan de mandat

Les orientations budgétaires traduisent avant tout une volonté politique. Chacun des axes développés montre une forte ambition pour le territoire au regard du niveau de l'investissement pluriannuel, à hauteur des grands projets structurants qu'il soutient. Au-delà des regroupements thématiques ou des axes de valeurs développés pour la présentation des actions, plusieurs fils conducteurs traversent l'ensemble des politiques publiques. Parmi eux, l'environnement qui est partout présent. Il n'est pas une thématique, il irrigue chacune des actions. L'accessibilité et la prise en compte du handicap intègrent toutes les opérations de travaux et les projets de services. Les orientations budgétaires sont également empreintes de l'objectif de maintenir et développer le Sainte Foy que l'on aime, avec ses paysages urbains et boisés, sa convivialité, ses creusets de partage, son souci de rigueur en matière de dépenses publiques. Enfin, comme dernier fil conducteur, le rayonnement de la ville : innovation, image sportive, vie culturelle, qualité des services publics, patrimoines, ...

- **Défendre un aménagement du territoire préservant nos paysages, notre patrimoine naturel et historique et renforçant notre identité**

L'aménagement du territoire en faveur de la préservation de notre identité fidésienne verra deux beaux jalons être posés au cours de l'année 2024, avec la poursuite de l'embellissement et la mise en valeur du « village » d'une part et la requalification du quartier Chantegrillet d'autre part. Tout d'abord, concernant le centre, au printemps sera achevée la réalisation de l'opération tant attendue par la population de renaturation du Clos Cardinal avec la plantation de près de soixante-dix arbres, 1000 arbustes et 1700 autres végétaux. Cette renaturation



s'accompagne d'un retraitement des stationnements de la rue du Château permettant un grand espace entièrement perméable, favorable à l'infiltration des eaux, c'est-à-dire à leur non pollution et leur non ruissellement. À cet aspect environnemental, s'ajoute une meilleure accessibilité pour tous avec l'aménagement d'allées, d'un belvédère ouvrant sur Lyon et le chevet de l'église et un passage en zone de rencontre côté rue du Château et allée Beausoleil. L'accessibilité, c'est également la création de stationnements permettant à chacun de venir dans le centre, faire vivre les commerces et conserver les belles vitrines de la grande rue. Le jeu de boules est recréé à l'intérieur du Clos. Il sera ombragé pour le rendre davantage agréable l'été. Il s'agit d'un élément fort de convivialité. L'évènement Ballade en balade, porté par le Conservatoire se déroulera en juin dans le Clos du Cardinal. Le « village » verra également cette année le lancement des études et le début des travaux, en fin d'année, de l'intérieur de l'église qui avait déjà fait l'objet d'une rénovation extérieure et d'une procédure d'inscription aux monuments historiques. Le programme vise notamment à rendre aux fresques leur beauté originelle. Concernant la requalification de la place Xavier Ricard, la ville se bat avec énergie pour faire avancer le projet auprès de la Métropole. Les études et des fouilles archéologiques commencent dès le début d'année avec

l'espoir que les travaux puissent être entrepris au plus vite. Il faut noter que le financement de la place Xavier Ricard, sera en grande partie porté par la ville. Pour la réfection de la rue du Neyrard, la Ville et l'architecte des bâtiments de France ont pu retravailler les premières esquisses pour rendre le projet plus qualitatif. L'identité fidésienne est également défendue dans le quartier de Chantegrillet. La place Laurent Paul a été repensée pour permettre l'infiltration des eaux de pluie, une plus ample végétalisation et une placette permettant la création d'un lieu de vie avec la salle, les jeux pour enfants, des bancs et le jeu de boules tout en maintenant la poche de stationnements pour les voitures et créant des arceaux vélos. La salle Laurent Paul, qui est la salle la plus utilisée par les Fidésiens, sera réhabilitée et transformée afin d'améliorer son confort pour les usagers nombreux et sa performance énergétique. L'embellissement du quartier et le renforcement de son identité passe aussi par l'aménagement du tènement de l'ancienne école avec un programme immobilier inclusif et la plantation de nombreux arbres créant une trouée verte rappelant celles existant déjà dans le quartier et qui le caractérisent. Le coefficient de pleine terre est bien supérieur aux obligations réglementaires et à la situation du tènement actuel, entièrement bitumé. L'acte de cession auprès de l'aménageur devrait intervenir en 2024.

Outre les projets « village » et Chantegrillet qui s'inscrivent dans la continuité des autres réalisations du mandat en matière de mobilité, de végétalisation et de désimperméabilisation (cours d'écoles, cimetière, places, désenclavement piétonnier du plan du Loup...), il existe, sur tout le territoire, une démarche volontariste du quotidien en matière d'urbanisme. Toute autorisation en droits des sols fait l'objet, avec les limites des outils réglementaires, d'une attention particulière pour que tout projet privé intègre ces caractéristiques et s'intègre au paysage fidésien. Une charte va être mise en place en 2024 pour clarifier auprès de tout porteur de projet immobilier les aspects à travailler en matière de retrait, de végétalisation, de qualité de l'habitat et d'insertion. Il ne s'agit pas d'aller au-delà d'une réglementation mais d'orienter les réflexions des architectes dans la prise en compte de l'environnement de chaque quartier.

Le projet nature Yzeron a vu, depuis le début du mandat, l'intégration du parc du Brûlet dans l'espace naturel sensible et la création d'un premier sentier de randonnée identifié « projet nature » avec des supports pédagogiques concernant la faune, la flore et le patrimoine. L'année 2024 sera en partie consacrée à l'élaboration d'un deuxième sentier qui partira des bords de l'Yzeron à Oullins pour aller jusqu'à la Bachasse.

Concernant le patrimoine arboré, la ville va être accompagnée par l'ONF (Office Nationale des Forêts) pour la gestion de la partie forestière de la ceinture verte. L'ambition des différents plans de gestion est de suivre au plus près, via des outils SIG (systèmes d'information géographique) en plus des visites sur site, l'évolution des arbres, pour beaucoup fragilisés par des épisodes de sécheresse ou des maladies pour certaines espèces. Conserver notre patrimoine naturel est un enjeu crucial pour aujourd'hui et pour les années à venir. L'action conduite s'inscrit dans une vision durable des politiques publiques à mener.

- **Promouvoir un développement durable et préparer l'avenir**

La ville de Sainte Foy est la première, dans la Métropole et la région, à être lauréate du dispositif *edurenov* pour sa planification de rénovation de ses écoles. Accompagnée par la Banque des territoires, et dans le cadre du plan écoles de l'État, la ville programme des travaux de performance énergétique dans les écoles Paul Fabre et Grangebruyère en 2024. Le plan intègre les groupes scolaires de la Gravière et du Centre pour les années suivantes. Cette orientation de concentrer spécifiquement la performance dans les écoles avait été expliquée par Madame le Maire en conseil municipal. En plus de l'ambitieuse rénovation thermique, se poursuit un investissement important en direction des écoles, notamment par la réfection des sols de la Gravière et d'autres travaux de peinture sur divers sites qui représentent environ 200 000 €. L'investissement en matière d'outils numériques scolaires est maintenu. La vie scolaire fait du

développement durable son quotidien, à travers le déploiement des bornes alimentaires dans les écoles et l'ambition marquée dans le nouveau marché de restauration scolaire en matière de lutte contre le gaspillage, de produits bio et de circuits courts, en étant plus ambitieux que les obligations réglementaires pourtant jugées exigeantes. À noter que cette ambition se traduit en partie par une augmentation forte du coût de la restauration scolaire sur le budget de fonctionnement sans que les familles en subissent la répercussion. Préparer l'avenir, c'est avoir une politique de la petite enfance. Si Sainte Foy a le taux de couverture des besoins le plus élevé alors que nombre de familles dans d'autres villes rencontrent d'énormes difficultés de garde, le budget inscrit des dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réfléchir aux besoins futurs et garder un temps d'avance pour les besoins des familles.

L'autre grand axe en matière de développement durable est le plan Lumière. Initié d'un point de vue opérationnel en 2023, la reconstruction de l'éclairage public s'achèvera en 2025. L'année 2024 verra se réaliser la plus grande partie des travaux. Le plan Lumière représente un quart de l'investissement 2024. Il est financé par un prêt à taux 0 qu'a pu obtenir la ville auprès de la Banque des territoires et qui correspond à l'orientation de gestion durable des deniers publics. A cela, il faut ajouter une augmentation du budget de la maintenance afin de réduire davantage des consommations d'énergie. L'effort engagé en matière de réduction des coûts d'électricité s'applique également aux bâtiments. Un coup de pouce est donné en 2024 au renouvellement des luminaires pour de la basse consommation (au moins 100 000 € soit 5 % de l'investissement courant). La programmation fera que cet effort sera réalisé dès le premier semestre afin qu'il porte des résultats le plus rapidement possible.

Les finances publiques, à Sainte Foy, sont pensées dans une perspective de développement durable, d'où un investissement orienté vers la jeunesse, le scolaire, la performance énergétique, la rénovation du patrimoine existant. L'investissement des collectivités territoriales, depuis quarante ans, n'a pas toujours pris en compte la durabilité c'est-à-dire la soutenabilité de l'endettement, les coûts de fonctionnement engendrés par les nouveaux équipements, la pérennité de ces équipements. Cette conception fidésienne de l'utilisation de l'argent public permet de maintenir le 0 augmentation des taux d'imposition des ménages. Cette volonté de concevoir globalement les politiques publiques et de rationaliser ce qui peut l'être est la meilleure des politiques environnementales.

- **Préserver la qualité de vie des Fidésiens en conservant leur cadre de vie, une ville apaisée, en renforçant la stratégie et les moyens en matière de sécurité**

La préservation du cadre de vie est une préoccupation majeure des Fidésiens. La qualité de vie est ce pourquoi on s'installe et reste dans notre ville. Pour répondre à ce besoin, les actions sont multiples. En matière de tranquillité publique, chaque fois que cela est possible, les endroits de stationnements (esplanade Lichfield, place Laurent Paul,...) sont fermés la nuit afin d'éviter tout rassemblement créateur de nuisances pour les riverains. La vidéoprotection atteindra le cap des 70 points de vue courant 2024, ce qui permettra de dépasser l'objectif fixé de doublement des vues promis en 2020. Avec l'intégration de la ville de La Mulatière, l'étude sera faite d'un rassemblement des images des deux villes dans un centre de supervision urbain. Une nouvelle convention de mutualisation sera proposée au conseil municipal tenant compte de cette bonne intégration et de ces nouveaux enjeux. Le nombre des patrouilles de soirée comme des brigades de nuit sera augmenté. Si une baisse des vols par effraction est constatée, l'inquiétude est forte quant à la disponibilité de la police nationale. Des opérations sont mises en place tous les mois entre la police municipale et la police nationale pour effectuer des contrôles sur un endroit cible. La volonté est de renforcer cette coopération et d'être en lien constant avec les policiers nationaux. Cette réussite et les résultats obtenus sont rendus fragiles par le manque d'effectifs

des commissariats. En matière de sécurité civile, en 2024 sera diffusé le nouveau DICRIM et, après plusieurs années consacrées à des expertises judiciaires, une maîtrise d'œuvre sera choisie dans le cadre de la sécurisation des balmes des Santons.

La qualité de vie repose également sur une ville propre. Un travail est constamment fait avec la Métropole et ses services pour améliorer la qualité des prestations. Pour aller dans ce sens, la ville consacre un budget en 2024 pour déployer des corbeilles de tri dans tous les parcs.

- **Accompagner les familles, les personnes les plus fragiles, les associations et rayonner à travers le sport et la culture**

La ville, en poursuivant le travail autour d'un plan pluriannuel sur le handicap, touche de plus en plus de personnes, ce qui révèle un immense besoin dans la population. Toutes les écoles rénovées dans le cadre du plan écoles seront pleinement accessibles. Dans le cadre du schéma directeur concernant les jeux adaptés aux enfants porteurs de handicaps, les jeux de l'école de la Gravière seront entièrement rénovés (près de 90 000 €). La formation des agents municipaux se poursuit pour un meilleur accueil dans les services de la ville et la prise en compte des différents handicaps. Les conférences thématiques se développent avec une affluence importante. La journée emploi handicap rencontre un succès notable. En matière de politique sportive, la ville continuera de soutenir toutes les initiatives de sport adapté (football club Sainte Foy-lès-Lyon, Aquatic club fidésien, Club omnisport Charcot,...) et d'encourager nos athlètes paralympiques qui font rayonner la ville.

Sainte-Foy-lès-Lyon est une terre de sports, avec un tissu associatif dense bénéficiant d'un très bon niveau d'équipements publics et une grande variété de disciplines. Pour toujours renforcer ce haut niveau d'équipements a été lancé un pôle sportif pour les associations, la gymnastique et les arts martiaux. En 2024 sera désignée la maîtrise d'œuvre après une procédure de concours. Cet important investissement estimé à plus de 4 Millions d'euros permettra d'avoir un plateau sportif complet sur le territoire. Le Trail de l'aqueduc rencontre une très grande réussite, en nombre d'inscrits et par la présence de nombreux spectateurs, bénévoles, associations, entreprises. La bonne organisation et l'intérêt de cette course sont salués par tous les participants. L'objectif est de faire connaître la ville comme elle est : sportive, attractive, accueillante. La topographie très contrastée du territoire permet de promouvoir une course de haut niveau. Le parcours permet de mettre en valeur la beauté des sites traversés. Une très belle image est également donnée de la ville grâce à l'accueil fait aux coureurs, la très bonne organisation, la vie du village de course sur l'ensemble du week-end avec des défis pour chacun : les familles, les enfants, les sportifs de différents niveaux. Tous les indicateurs montrent que cette course monte en puissance et en rayonnement. De nombreux partenaires sollicitent de plus en plus la ville pour s'associer à cet évènement. Le sport santé va se concrétiser en 2024 avec l'aménagement d'un parcours running et marche permanent, référencé via le développement d'une application. Des agrès senior vont aussi très rapidement être installés, dans des lieux cibles agréables pour développer la pratique au sein de toutes les générations. L'activité physique est de plus en plus reconnue comme un facteur majeur de santé. Pour la jeunesse, l'école municipale des sports est passée en statut d'accueil collectif de mineurs, reconnaissance de son niveau d'encadrement.

Le niveau d'interventions pédagogiques sport et culture en milieu scolaire est maintenu, lequel va très largement au-delà des obligations légales en la matière. L'Orchestre à l'école se poursuit à l'école Paul Fabre et à l'école de La Plaine. Des projets pédagogiques autour des échecs ou du théâtre renforcent les capacités de concentration et d'expression des élèves. Un projet associatif porte le Théâtre dans les écoles, pour la 2<sup>e</sup> année à la Gravière et pour la 1<sup>ère</sup> année à La Plaine. Concernant les Échecs, le dispositif permettant d'intégrer la pratique des échecs dans l'enseignement rencontre un large succès. Le développement de l'espace numérique de travail se poursuit afin de renforcer la communication avec les familles et les contenus éducatifs.

L'accompagnement dans le développement de chacun passe par la richesse de la vie collective que portent les associations du territoire. La Ville poursuivra son engagement en faveur du tissu associatif par la voie du maintien de l'enveloppe globale des subventions et de la mise à disposition gratuite des locaux communaux.

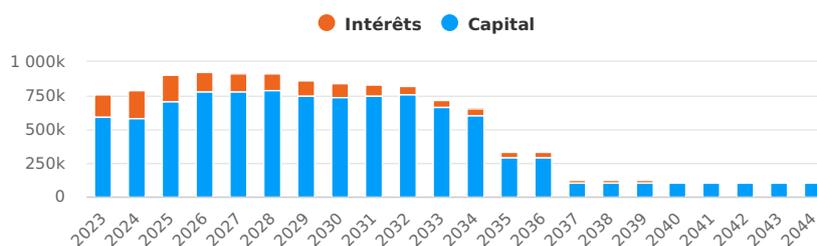
L'objectif demeure de rendre la culture accessible à tous, de favoriser rencontres et échanges culturels sur la commune, et d'associer les acteurs du territoire, associatifs et scolaires notamment, afin de créer une ouverture à l'art et aux autres. La Ville lancera en 2024 la 10<sup>e</sup> édition de sa saison culturelle, laquelle rencontre toujours un large public. Sa programmation qualitative et créative fait son rayonnement. La Bibliothèque municipale, dans le cadre de la politique d'ouverture culturelle souhaite poursuivre son objectif d'accueil de tous les publics et de faire de l'établissement un lieu de rencontres et de séjour, de participations et d'échanges, porteur d'événements et d'animations thématiques. La Bibliothèque et le Conservatoire de Musique et de Danse continuent à œuvrer au quotidien pour rayonner auprès de l'ensemble des Fidésiens, en développant des actions pédagogiques « hors les murs », auprès des personnes âgées, de la petite enfance et des écoles. Dans cette perspective, sera lancé, en 2024, un projet de pôle culturel qui sera, pour le territoire et pour tous les publics, une source d'ouverture culturelle.

## Stratégie financière du plan du mandat

L'évolution des dépenses de remboursement du capital de la dette est lié au profil d'amortissement des emprunts souscrits par la commune, tous classés 1A.

Référence PRETEUR	Capital Restant Du	Fin	Indice	Taux actuel	Risque
SOCIETE GENERALE	589 863,59 EUR	25/03/2033	Taux fixe à 4.68 %	4,7628%	Fixe
SOCIETE GENERALE	589 863,59 EUR	25/04/2033	Taux fixe à 4.68 %	4,7628%	Fixe
SFILL CAFIL	292 246,62 EUR	01/02/2029	(Euribor 3M + 1.72)-Floor -1.72 sur Euribor 3M	5,8971%	Variable
CAISSE DES DEPOTS	2 100 000,00 EUR	01/10/2044	Livret A(Préfixé) + 1	4,0000%	Livret A
SFILL CAFIL	1 246 666,68 EUR	01/02/2034	(Euribor 12M + 0.31)-Floor 0 sur Euribor 12M	3,7316%	Variable
SOCIETE GENERALE	2 200 000,00 EUR	14/08/2034	Taux fixe à 0.57 %	0,5792%	Fixe
BANQUE DES TERRITOIRES	140 000,00 EUR	01/07/2036	Taux fixe à 0 %	0,0000%	Fixe
<b>7 158 640,48 EUR</b>					
<b>Capacité de désendettement</b>		<b>2,56 années</b>			

Le profil d'extinction de la dette est le suivant :



## Les orientations du Budget 2024

### Les dépenses de fonctionnement 2024

Les dépenses de gestion sont contenues à + 2,75 % alors que les charges de gestion courante sont, une nouvelle année, touchées par l'inflation. En effet, les achats représentent environ un quart des dépenses de fonctionnement (011) et les frais de personnel (012) la moitié. La hausse des prix qui irrigue l'ensemble de l'économie a obligatoirement des conséquences sur le chapitre

011. De plus, les nouveaux marchés de l'électricité, en groupement avec le Sigerly, seront moins favorables que les précédents. Concernant le chapitre 012, le gouvernement a annoncé une augmentation du point d'indice. Une baisse de prélèvement SRU fait baisser le chapitre 014.

- **Les dépenses de gestion** : Proposition à **22 073 088€ soit +2,75 %** par rapport au BP 2023 (+590 779€)
  - **Les charges à caractère général (Chapitre 011)** : 5 309 816€ soit +11 % par rapport au BP 2023 (+525 066)

- Le poste de dépense des **charges d'énergie** augmentera de + 239 800€ de BP à BP. Concernant l'électricité, les nouveaux marchés du Sigerly vont débuter au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une période de 3 ans. Les estimations de coûts pour 2024 sont réalisés avec les éléments transmis par le Sigerly qui prévoit une augmentation des prix. Concernant le gaz, la commune a réalisé des réductions de consommation.

- les divers contrats de services sont également revus à la hausse du fait de l'inflation et ses conséquences sur les demandes à venir de révision de prix des fournisseurs :

- + 25 233 € pour le contrat de nettoyage des bâtiments. Une augmentation de 5 % est inscrite au BP 2024 ainsi qu'une nouvelle enveloppe dédiée aux remplacements de personnel
- + 45 000 € pour le contrat de restauration scolaire
- + 75 800 € pour le renfort de la maintenance en matière d'éclairage public
- + 28 712 € pour les autres divers contrats gérés par le service patrimoine bâti
- + 8 800 € pour les transports collectifs d'usagers (sports et scolaires)

- Les espaces verts renforcent leur gestion du parc arboré, prennent en charge de nouvelles zones, intègrent les augmentations sur les fournitures : +51 630 € pour les prévisions de fournitures et d'entretien des espaces verts.

- la compétition sportive du trail de l'Aqueduc renforce ses moyens pour 2024, vu la réussite des dernières éditions et la mise en place de partenariats durables (+ 9 500 € de BP à BP)

- le lancement du concours du Pôle Sportif nécessite de prévoir une assurance dommage ouvrage spécifique qui pourrait se chiffrer à 42 700 €. Le service commande publique baisse ces prévisions budgétaires pour les annonces des marchés publics car certaines annonces peuvent désormais s'imputer en section d'investissement (environ – 2 110€)

- **Les charges de personnel (Chapitre 012)**: 10 820 000€ soit + 4,71 % ce qui représente + 486 595€

Prise en compte des annonces gouvernementales sur le point d'indice.

- **Les atténuations de charges (Chapitre 014)** : 2 768 416€ soit – 14 % ce qui représente – 461 584 €

- L'attribution SRU pour 2024 est calculée à 502 416 € soit – 227 584 € par rapport au BP 2023

- La compétence GEMAPI fait l'objet d'une fiscalisation par la Métropole ce qui représente une baisse de - 250 000 € de BP à BP

- La contribution au FPIC est calculée à 266 000 € pour 2024 soit une augmentation de + 16 000 € de BP à BP compte tenu du renforcement de la péréquation.

- **Les autres charges de gestion courantes (Chapitre 65)** : 3 174 856 € soit + 1,30% ce qui représente + 40 702 €.

- l'évolution du chapitre 65 s'explique aux 3/4 par les effectifs des écoles privés et le reste par un transfert comptable de dépenses informatiques et cadre de vie appartenant auparavant au chapitre 011. Ce chapitre est constitué principalement des subventions aux associations et du versement au CCAS qui restent stables.

- **Les autres dépenses réelles de fonctionnement (Chapitre 66, 67 et 68)**: 302 500 € soit +53,16% par rapport au BP 2023 (+105 000 €)
- Les dépenses d'ordre sont, en attente de finalisation, à 1 000 000 € soit + 100 000 € compte tenu du changement dans la constatation des amortissements. En effet, depuis le changement de nomenclature comptable M57 les amortissements sont réalisés à la date de la mise en service du bien et non plus en N+1.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement prévues pour 2024 se traduisent alors budgétairement de la façon suivante :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Prévisions BP 2024</b>
011 – Charges à caractère général	4 784 750,00 €	5 309 816,00 €
012 – Charges de personnel	10 333 405,00 €	10 820 000,00 €
014 – Atténuation de produits	3 230 000,00 €	2 768 416,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	3 134 154,00 €	3 174 856,00 €
<b>Total dépenses de gestion</b>	<b>21 482 309,00 €</b>	<b>22 073 088,00 €</b>
66 – Charges financières	180 000,00 €	285 000,00 €
67 et 68 – charges exceptionnelles et provisions créanciers	17 500,00 €	17 500,00 €
<b>Total autres dépenses réelles</b>	<b>197 500,00 €</b>	<b>302 500,00 €</b>
023 – Virement à la section de fonctionnement	3 213 648,00 €	En attente
042 – Dotations aux amortissements	900 000,00 €	1 000 000,00 €
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>900 000,00 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>
<b>TOTAL DF</b>	<b>25 793 457,00 €</b>	<b>23 375 588,00 €</b>

### **Les recettes de fonctionnement 2024**

- **Les recettes de gestion** : 22 674 136€ soit +3,27 % par rapport au BP 2023 (+718 634€)

La commune inscrit une nouvelle baisse des dotations d'État (DGF-DNP) en 2024 ainsi que sur les recettes prévisionnelles des droits de mutations. Les prévisions de fiscalité directe sont effectuées selon un coefficient IPCH de 5,8 %.

- **Les atténuations de charges** : 190 000 € soit + 140 000 € à la suite d'un changement d'imputation comptable demandé par la trésorerie pour les chèques déjeuners du personnel. La provision pour les remboursements de la sécurité sociale à la suite de situations d'arrêts maladies du personnel non titulaire est reconduit au même montant soit 50 000 €.
- **Les produits des services** : 1 594 600 € soit + 52 900 € (+ 3,43 %)
  - le budget prévisionnel tient compte du changement de chapitre pour la régularisation des chèques déjeuners et autres remboursements RH ce qui représente – 145 000 €
  - les redevances du service public : + 197 900 €, principalement pour les activités sportives qui représentent à elles seules + 148 000 €, le reste étant les activités culturelles (billetterie spectacle, inscriptions du conservatoire de musique et de danse, adhésions aux bibliothèques), les activités scolaires, des refacturations.
- **Les produits des impôts et des diverses taxes** : il est proposé un budget de 19 360 100 € soit + 704 414 € ce qui représente une évolution de + 3,78 % compte tenu :
  - du contexte de ralentissement des ventes immobilières, les droits de mutations sont réduits de – 200 000 € de BP à BP (proposition budgétaire à 800 000 € au lieu de 1 000 000€)
  - de l'application du taux prévisionnel 2024 de l'IPCH de 5,58 % sur les bases fiscales concernées et reçues pour 2023 en attendant la réception des bases prévisionnelles 2024

Recettes chapitre 73		BP 2023	BP 2024	Evolution 2024-2023 en €	En %
Droits de place	Marché de détail	24 000 €	25 000 €	1 000 €	4,17 %
	Taxis	1 700 €	1 700 €	0 €	0,00 %
Droits de voirie	échafaudages, terrasses, point de vente	25 000 €	26 300 €	1 300 €	5,20 %
Autres taxes	Publicité – TLPE	50 000 €	70 000 €	20 000 €	40,00 %
	Droits de mutation	1 000 000 €	800 000 €	-200 000 €	-20,00 %
Recettes fiscalité directe	Impôts directs TH TF	16 555 853 €	17 484 700 €	928 847 €	5,61 %
	Rôles d'imposition supplémentaires	0 €	3 400 €	3 400 €	#DIV/0 !
Fiscalité reversée	Dotation Solidarité Communautaire	646 344 €	646 500 €	156 €	0,02 %
	FNGIR	2 789 €	2 500 €	-289 €	-10,36 %
	Taxe sur l'électricité	350 000 €	300 000 €	-50 000 €	-14,29 %
TOTAUX		18 655 686 €	19 360 100 €	704 414 €	3,78 %

- **Les dotations et participations** : 1 464 533 € soit – 187 080 € ce qui représente une évolution en baisse de - 11,33 % :
  - la DGF est prudemment chiffrée 1 134 556 € (-5 % soit – 71 631,50 €)
  - le FCTVA pour sa part dédiée au fonctionnement est chiffré à – 17 % (-2 000€) soit 10 000 € compte tenu du CA 2023
  - le budget intègre la fin des versements de Prestation Sociale - Enfance Jeunesse à la Ville par la CAF qui seront désormais directement versées aux Centres Sociaux ce qui représente une perte de recettes au budget 2024 de – 105 000 €. En revanche un bonus territoire de la CAF supplémentaire de 5 700 € est prévu sur le budget scolaire.

- les éventuels mécénats et subventions pour le Trail de l'Aqueduc 2024 ne sont pas prévus au BP en attente de consolidation ce qui représente – 14 500 €.
  - une augmentation de 2 287 € sur les participations des communes accueillant des élèves fidésiens et une augmentation de + 1 500 € pour l'utilisation des sites sportifs par les lycées est effectuée pour 2024.
  - Est intégré une baisse prévisionnelle du soutien de la Métropole au conservatoire de musique et de danse de - 5 000 € soit 125 000 € estimé au total pour cette subvention.
  - Une dotation de 2 000 € est prévue pour les élections 2024. Des réajustements d'environ – 400 € sont effectués sur les autres dotations d'État relatives au recensement, aux titres sécurisés et à l'entretien des tombes militaires.
- **Autres produits de gestion courante** : 65 000 € seront proposés au BP 2024 soit + 8 400 € compte tenu de l'augmentation des locations de salles municipales constatées au CA 2023 et des loyers perçus (révisés selon les indices).
- Les autres recettes réelles de fonctionnement : stabilité à 2 500 €
  - Les recettes d'ordre de fonctionnement ; sans affectation d'un excédent de fonctionnement 2023, les montants d'ordre se fixent à 135 000 € (reprises des amortissements et travaux en régie).

**L'ensemble des recettes de fonctionnement prévues pour 2024** se traduit alors budgétairement de la façon suivante :

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Prévisions BP 2024</b>
013 – Atténuation de charges	50 000,00 €	190 000,00 €
70 – Produits des services, des domaines et des ventes diverses	1 541 700,00 €	1 594 600,00 €
73 – Impôts et taxes	18 655 686,00 €	19 360 100,00 €
74 – Dotations et participations	1 651 613,00 €	1 464 533,00 €
75 -Autres produits de gestion courante	56 600,00 €	65 000,00 €
<b>Total recettes de gestion</b>	<b>21 955 599,00 €</b>	<b>22 674 233,00 €</b>
77 – Produits exceptionnels	2 500,00 €	2 500,00 €
<b>Total autres recettes réelles</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>
042 – Ordre entre sections	115 000,00 €	135 000,00 €
002 – Résultat reporté	3 720 358,00 €	En attente
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>115 000,00 €</b>	<b>135 000,00 €</b>
<b>TOTAL RF</b>	<b>25 793 457,00 €</b>	<b>22 811 733,00 €</b>

L'équilibre de gestion prévisionnel 2024 se chiffre alors à – 563 855 €. C'est le montant qu'il faudrait affecter au minimum de l'excédent prévisionnel de fonctionnement 2023 sur la section de fonctionnement 2024.

<b>Equilibre budgétaire fonctionnement</b>	<b>2024</b>
<b>Total RF</b>	22 811 733 €
<b>Total DF</b>	23 375 588 €
<b>Equilibre prévisionnel 2024</b>	<b>-563 855 €</b>

## Les projets d'investissement 2024

- Les **dépenses d'équipements 2024 seraient à 8 462 304 €** et se répartissent de la façon suivante :

- les **subventions** versées : 115 000 € dont 15 000 € d'enveloppe pour l'aide à l'acquisition de vélos électriques, et une enveloppe de 100 000 € pour l'aide aux constructions de logements sociaux
- Les **dépenses financières** : 600 000 € pour le remboursement du capital de la dette
- L'opération pour compte de tiers **Projet Nature** : 108 000 €
- Les **dépenses catégorisées en opérations** : 7 639 304 € détaillées ci-dessous.

=> Intégrées à la programmation pluriannuel d'investissement (PPI) :

- **équipements publics** :
  - Maîtrise d'œuvre et études pour le nouveau pôle sportif : 861 100 € (105)
  - Maîtrise d'œuvre et études pour le nouveau pôle culturel : 100 000 € (106)
  - Réhabilitation de la salle Laurent Paul : 300 000 € (108)
- **sécurité** : poursuite de l'extension de la vidéo protection : 100 000 € (1022)
- **inclusion** :
  - Rénovation complète de l'aire de jeux de l'école maternelle de la Gravière : 85 000 € (103)
  - Enveloppe dédiée à l'accessibilité des bâtiments 80 000 € (124)
- **performance énergétique** :
  - Plan écoles (104) : travaux de performance énergétique pour l'école Paul Fabre (718 000 €) et pour l'école Grange Bruyère (155 000 €) ; maîtrise d'œuvre pour les travaux 2025 de performance énergétique pour le groupe scolaire de la Gravière ou du Centre (110 000 €)
- **autorisations de programme** :
  - APCP Église : lancement de la première phase de travaux pour la rénovation intérieure : 350 000 €
  - APCP Plan Lumière : 2ème année de travaux : 2 192 471 €

=> la programmation annuelle d'investissement est constituée de provisions, d'investissements nécessaires à l'entretien et renouvellement du patrimoine bâti, matériel, domanial et des projets suivants :

- remplacement performant de l'éclairage des bâtiments : 100 000 € ;
- confort thermique multi sites : 30 000 €
- Au niveau des pratiques et des équipements **sportifs** (105) :
  - Aménagement parcours running marche permanent : 30 000 €
  - Aménagement des agrès sportifs libre accès pour les seniors : 70 000 €

- Remplacement du vitrage du Dojo du gymnase Barlet : 67 000 €
  - Les dépenses **informatiques** à destination des services : 148 000 € et à destination spécifique du scolaire : 18 000 € (opération 1011 et 1170)
  - pour les écoles
    - Poursuite de la rénovation des sol du groupe scolaire de la Gravière pour 140 000 € ;
  - autres :
    - Enveloppe de tri des déchets : 60 000 €
    - Remplacement de véhicules et acquisitions de vélos électriques professionnels : 110 000 €
    - Provision d'acquisition foncière et gestion du risque géotechnique sur les Balmes : 100 000 €
    - Divers travaux sur les bâtiments sociaux, de la petite enfance et de la solidarité : 136 500 €
- Les dépenses d'ordre entre sections : 135 000 € (dont 100 000 € de travaux en régie)

## **Le financement des projets d'investissement 2024**

- **L'autofinancement 2024** est constitué de :
  - l'excédent prévisionnel d'investissement 2023 : 893 752 €
  - l'affectation d'une partie de l'excédent prévisionnel de fonctionnement 2 348 508 €
- Les **subventions d'équipements** déjà certaines :
  - 15 000 € estimés auprès de la CAF pour les travaux réalisés sur les sites dédiés à la petite enfance et aux centres sociaux
  - 9 900 € de contribution métropolitaine à l'acquisition de biens pour le conservatoire de musique et de danse
  - 191 984 € de subvention Métropolitaine au titre des projets de territoires réalisés en 2023
- le **FCTVA** prévisionnel est chiffré à 400 000 € et la taxe d'aménagement 2024 à 16 500€
- Les produits des **cessions** d'immobilisations : 2 120 000 € suite à la vente en 2023 de deux baux à construction aux 28 rue Sainte Marguerite et 24 grande rue au (vente au bailleur LMH)
- La contre partie en recette de l'opération pour compte de tiers Projet Nature : 101 661 €
- La dotation aux amortissements : 1 000 000 €
- Le versement de la seconde avance remboursable du **prêt** intracting dédié au financement du plan lumière : 1 500 000 €

La section d'investissement 2024 est alors à l'équilibre, toutes choses égales par ailleurs :

<b>Investissement</b>	<b>2024</b>
<b>Dépenses prévues</b>	<b>8 597 305,00 €</b>
<b>Recettes prévues</b>	<b>8 597 305,00 €</b>

### La Programmation Pluriannuelle des Investissements 2024-2026

PPI	2024	2025	2026
Performance énergétique :			
Plan lumière	2 192 471 €	917 259 €	132 000€
Plan école	983 000 €	2 000 000 €	1 500 000€
Équipements structurants :			
pôle sportif	861 100 €	2 100 000 €	2 200 000€
pôle culturel	100 000 €	150 000€	<sup>6</sup>
Salle Laurent Paul	300 000 €	850 000€	0€
Inclusion : accessibilité et jeux adaptés	165 000,00 €	160 000,00 €	150 000,00 €
Sécurité des populations :			
vidéo protection	100 000 €	<sup>7</sup>	
Balmes	50 000 €	585 000 €	100 000€
Aménagement du territoire :			
place X Ricard		600 000,00 € <sup>8</sup>	
Patrimoine : Eglise du Centre	350 000,00 €	1 500 000,00 €	100 000,00 €

L'investissement courant, d'entretien et de renouvellement du patrimoine représente environ 2 millions d'euros par an.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à l'unanimité,  
DÉLIBÈRE sur l'existence du débat d'orientations budgétaires et prend acte  
de sa tenue sur la base du rapport.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : rapport égalité femmes/hommes

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI

<sup>6</sup> Attente éléments d'étude

<sup>7</sup> Attente étude sur le CSU

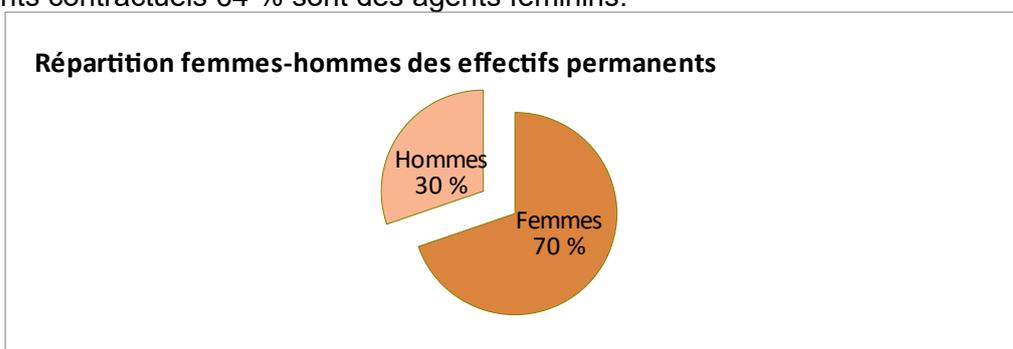
<sup>8</sup> Attente éléments Métropole et avant-projet pour affiner le financement de l'opération

# ANNEXE AU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES/ HOMMES

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes de plus de 20 000 habitants, doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette présentation a lieu préalablement aux débats d'orientation budgétaire.

Au 31 décembre 2023 les effectifs pourvus de la Ville de Sainte Foy-les-Lyon sont composés de **218** agents occupant des postes permanents, dont **36 non titulaires occupant des postes permanent se répartissant comme suit : 26 contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (L332-14) ou en CDI et 10 contractuels remplaçants (L332-13)**

Les femmes représentent **70%** des effectifs permanents (70% sont des agents titulaires) et parmi les agents contractuels 64 % sont des agents féminins.

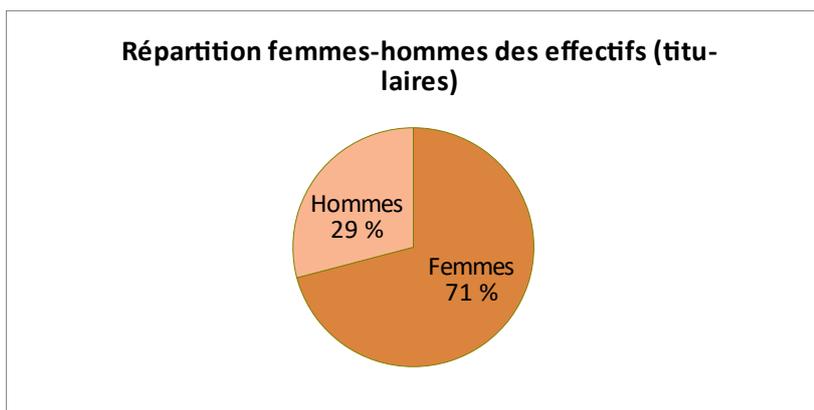


Au niveau national, 63 % des agents publics sont des femmes contre 46% dans le secteur privé. Ce taux est de 57 % dans la fonction publique d'État, de 61 % dans la fonction publique territoriale et 78 % dans la fonction publique hospitalière.

Dans la collectivité, comme en 2022, 17 agents sont à temps partiel, dont 2 hommes.

Dans la fonction publique au niveau national, la part des femmes à temps partiel dans la fonction publique représente 31 % , contre 12 % pour les hommes.

Dans la fonction publique territoriale, 34% des femmes fonctionnaires sont à temps partiel contre 12% des hommes.



## Répartition par filière des agents titulaires au 31 décembre 2023

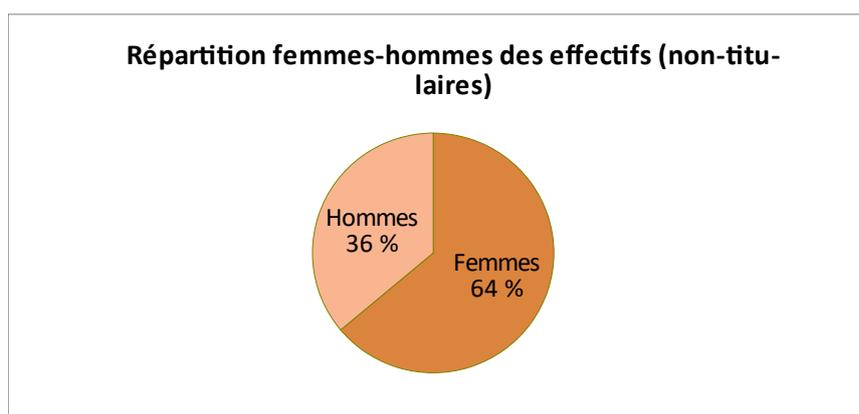
	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	46	6	52
filière technique	43	32	75
filière animation	1	0	1
filière culturelle	22	6	28

filière médico- sociale	12	0	12
filière sportive	3	6	9
Filière sécurité	2	3	5
<b>TOTAL</b>	<b>129</b>	<b>53</b>	<b>182</b>

La part des femmes des effectifs des agents titulaire en 2023 est en hausse par rapport à l'année dernière. Cela s'explique par une augmentation des recrutements de femmes titulaires dans la filière technique ; une menuisière a été recrutée et des agents de restauration ont été recrutés ou titularisés.

Enfin, en 2023, 9 agents ont fait valoir leurs droits à la retraite dont 4 hommes et 5 femmes.

### **Répartition par filière des agents non titulaires au 31 décembre 2023**



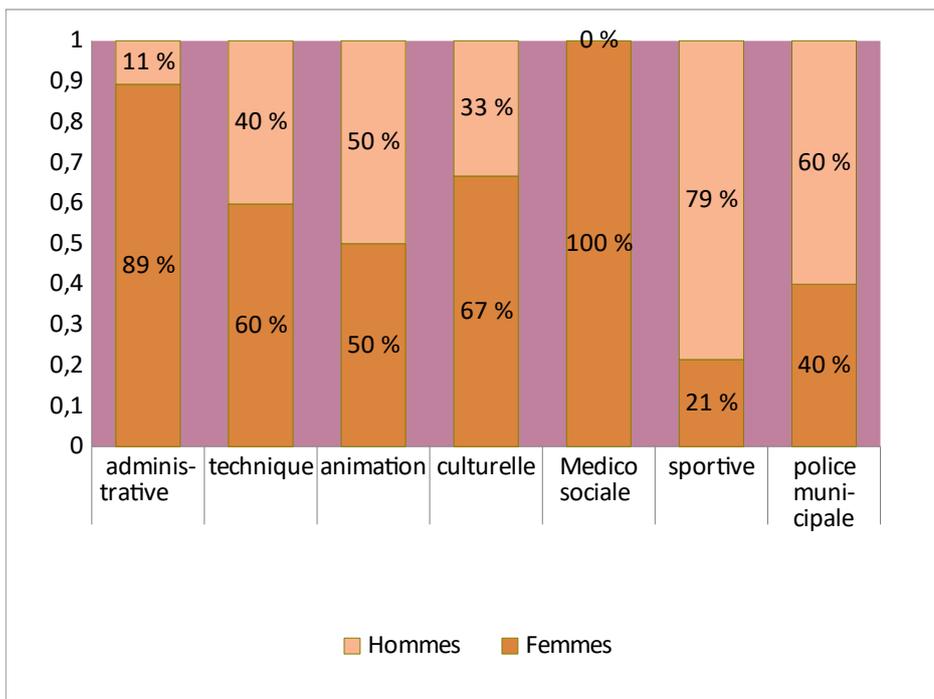
	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	4	0	4
filière technique	6	1	7
filière animation	0	1	1
filière culturelle	2	6	8
filière médico-sociale	11	0	11
filière sportive	0	5	5
filière sécurité	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>13</b>	<b>36</b>

Les agents contractuels représentent 16 % des effectifs permanents (dont les agents remplaçants) contre 14 % en 2021. Parmi les agents contractuels on note une augmentation des hommes dans la filière culturelle s'expliquant par le recrutement de nouveaux enseignants artistiques. Par ailleurs on constate une augmentation d'ATSEM contractuel.

### **Répartition par filière des agents titulaires et non titulaires permanents au 31 décembre 2023**

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes
filière administrative	50	6	56	89,00 %
filière technique	49	33	82	60,00 %
filière animation	1	1	2	50,00 %

filière culturelle	24	12	36	67 %
filière médico-sociale	23	0	23	100 %
filière sportive	3	11	14	21 %
filière sécurité	2	3	5	40 %
<b>TOTAL</b>	<b>152</b>	<b>66</b>	<b>218</b>	<b>70 %</b>



La répartition entre femmes et hommes des effectifs des agents permanents dans une ville de la strate de Sainte Foy-Lès-lyon reste constante d'année en année.

Dans la filière technique on note l'augmentation de femmes dans les services techniques sur des postes traditionnellement et majoritairement occupés par des hommes.

La filière médico-sociale, qui concerne les ATSEM, reste uniquement représentée par des femmes.

La filière animation est représentée par un homme et une femme, sur des postes de coordinateurs périscolaires.

La filière de la police municipale est majoritairement occupé par des hommes, mais ces chiffres ne prennent pas en compte les effectifs de La Mulatière, avec laquelle la PM est mutualisée, composés majoritairement de femmes.

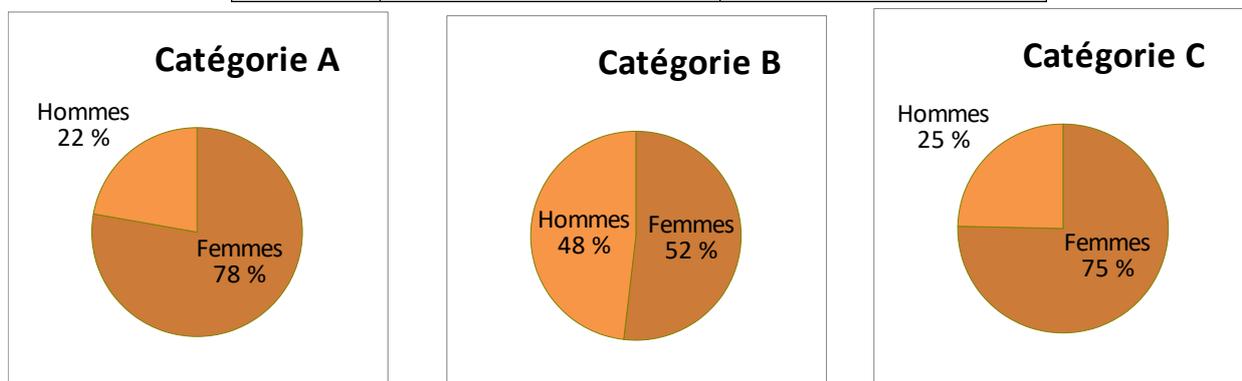
Au niveau national, dans la FPT:

filière administrative: 81 % de femmes / 19 % d'hommes  
filière technique: 41% de femmes / 59 % d'hommes  
filière animation: 72% de femmes / 28 % d'hommes  
filière culturelle: 63% de femmes / 37 % d'hommes  
filière médico-soc: 95% de femmes / 5 % d'hommes  
filière sportive: 28% de femmes / 72 % d'hommes  
filière sécurité-police: 25% de femmes / 75 % d'hommes

Source ; DGAFP chiffres clés de l'égalité professionnelle édition 2020

### **Répartition par catégorie hiérarchique (titulaires et non titulaires) au 31 décembre 2023 :**

	Femmes	Hommes
cat A	14	4
cat B	28	26
cat C	110	36
	<b>152</b>	<b>66</b>



Les agents de catégorie A représentent 8% des effectifs de la collectivité, ceux de la catégorie B 25%. et ceux de la catégorie C 67% .  
78 % des agents de catégorie A de la collectivité sont des femmes, contre 70 % en moyenne dans la fonction publique territoriale.

### **Le déroulement de carrière :**

#### **La carrière des agents publics relève de 3 dispositifs :**

- L'avancement d'échelon qui est de droit lorsque l'agent atteint la durée réglementaire entre 2 échelons
- L'avancement de grade qui n'est pas automatique et renvoie, selon les grades, à des conditions de profil de poste, d'organisation et de manière de servir. Les lignes directrices de gestion mises en place dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, définissent les règles et les critères d'avancement.
- La promotion interne qui permet de changer de catégories ou de cadres d'emplois.

#### **Sur l'année 2023, il a été prononcé :**

- 92 avancements d'échelon dont 64 concernent des femmes
- 15 avancements de grade dont 11 concernent des femmes

- 3 promotions internes dont deux concernent des femmes. 5 dossiers avaient été présentés au Centre de Gestion . Ces 5 dossiers étaient ceux de 4 agents féminins.  
3 congés parentaux toutes émanant de femmes ont été enregistrées sur 2023.

**A propos des rémunérations :**

Les rémunérations varient selon le grade détenu et sont identiques, à temps de travail et fonctions équivalentes, entre les hommes et les femmes. Les différences sont moins liées au sexe qu'à la filière ou au statut (cat A et B de la filière technique notamment).

En 2023 (au 31 octobre), le salaire brut moyen s'est élevé à 2 731 € pour les femmes et à 2 999 € pour les hommes.